

PROCÈSVERBAL DU CT-S 13 RHÔNE-ALPES AUVERGNE DU 27 MARS 2014

Représentants de l'administration

- Thibault GUINNEPAIN, présent
- Jacques CLAIR, présent
- Nathalie BOURGIN, présente
- David PELLETIER, présent
- Muriel PELLISSIER, présente
- Magali ROLLAND, présente
- Christelle JAY, présente le matin

Représentants du personnel

Titulaires :

- Alégris BOUVIER, CGT Culture, présente
- Sébastien GAIME, CGT Culture, présent
- Dominique MAZUY, CGT Culture, présent
- Catherine PLANTEVIN, CGT Culture, présente
- Thomas BOUQUIN, Sud Culture, présent

Suppléants :

- Marion CABANIS, CGT Culture, absente
- Frédéric GABAYET, CGT Culture, présent
- Pierre POUGNAT, CGT Culture, présent
- Nathalie VALOUR, CGT Culture, présente
- Christophe LANDRY, Sud Culture, absent

Secrétaires de séance :

- Nathalie BOURGIN, pour la parité administrative
- Catherine PLANTEVIN, CGT Culture, pour la parité syndicale

ORDRE DU JOUR

<i>13.1. PV CT-S 11, pour avis</i>	3
<i>13.2. PV CT-S 12, pour avis</i>	3
<i>13.3. Relevé d'avis, pour information</i>	4
<i>13.8. Tableau de suivi des points, pour information</i>	4
<i>13.4. Effectifs 2012-2013 (CDI/CDD, mutations, stagiaires, POA, déprécarisation), pour information</i>	12
<i>13.5. Précisions sur l'organisation du travail des centres, pour information</i>	22
<i>13.6. Formation : bilan 2013 et diverses questions (formations obligatoires...), pour information</i>	25
<i>13.7. Activités 2013 et perspectives 2014, pour information</i>	32
<i>13.9. Questions diverses</i>	37

La séance est ouverte à 9 heures 05.

J. CLAIR, président du CT-S, procède à l'appel des membres titulaires et suppléants des deux parités. Le quorum étant atteint, il énonce l'ordre du jour.

J. CLAIR souhaite, en préambule, que le CT soit un moment et un lieu de dialogue, qui implique que les propos se tiennent sous une forme respectueuse.

D. MAZUY (CGT Culture) demande d'inverser l'ordre des points, que le point 13.8 (le tableau de suivi des points) s'intercale entre le 13.3 et le 13.4.

J. CLAIR rappelle que la même demande a déjà été faite en CISCT.

P. POUEBONAT (CGT Culture) rappelle qu'il est fréquent de procéder ainsi en CT central. Il rappelle que le tableau de suivi des points permet de revoir tout ce qui s'est dit lors des dernières instances et de voir s'il y a eu des avancées.

D. MAZUY (CGT Culture) ajoute que cela peut éventuellement éclairer certains sujets traités par la suite.

T. BOUQUIN (Sud Culture) précise que généralement, un récapitulatif est fait en fin de séance pour voir les points à ajouter.

J. CLAIR rétorque que les points 4 à 7 peuvent aussi éclairer le tableau de suivi des points et permettre une réelle avancée.

T. BOUQUIN (Sud Culture) redit que c'est pour cette raison que le tableau est repris à la fin et que si certains points ont été traités en cours de séance, ils sont retirés.

J. CLAIR précise qu'il faut veiller à ce que cela ne prenne pas la majorité du temps du CT.

T. BOUQUIN (Sud Culture) répond que cela ne sera pas le cas cette fois-ci.

D. MAZUY (CGT Culture) ajoute que cela prendra sûrement le même temps de traiter le point ayant ou après.

J. CLAIR décide de commencer par les PV et accepte que le tableau de suivi des points soit traité en 4^e point de l'ordre du jour.

13.1. PV CT-S 11, pour avis

Vote :

Contre : 0

Pour : 5

Abstention : 0

Le PV est adopté à l'unanimité.

13.2. PV CT-S 12, pour avis

J. CLAIR rappelle qu'il s'agit du PV du 26 septembre 2013, qui comporte un point unique sur la mise en œuvre de l'accord de réduction de l'emploi précaire.

Vote :

Contre : 0

Pour : 5

Abstention : 0

Le PV est adopté à l'unanimité.

T. GUINNEPAIN fait observer que le CT est totalement à jour de tous les PV, ce qui doit être la première fois depuis qu'il est là. Il ajoute qu'il faut rester sur cette dynamique.

C. PLANTEVIN (CGT Culture) rappelle que le retard était dû au fait que la Direction n'avait pas lu le PV à temps la dernière fois et que les secrétaires n'ont jamais été en retard.

T. GUINNEPAIN s'engage donc à ce que la direction reste sur ce rythme, ce qui est cohérent par rapport au dialogue souhaité.

13.3. Relevé d'avis, pour information

J. CLAIR demande à **N. BOURGIN** de présenter ce point.

N. BOURGIN précise que les relevés d'avis sont ceux qui figurent sur l'intranet et qu'ils reprennent ce qui a été voté ou non au central.

T. BOUQUIN (Sud Culture) dit que les représentants du personnel en ont pris connaissance.

13.8. Tableau de suivi des points, pour information

D. MAZUY (CGT Culture) a quelques remarques à faire sur la forme du tableau avant d'en examiner le contenu, qui est trop lacunaire : manque les dates, les engagements de la Direction et les relances.

J. CLAIR admet que le tableau est très succinct dans son libellé.

T. BOUQUIN (Sud Culture) propose de le compléter sur ce qui est fait en CHSCT.

N. BOURGIN fait remarquer que le tableau est le même depuis le début et admet que les relances effectuées n'y figurent pas.

D. MAZUY (CGT Culture) confirme que l'historique des relances est important.

J. CLAIR conclut que le modèle du CHSCT sera repris.

N. BOURGIN rappelle que les saisines concernant le degré de responsabilité du RO et le coût du forfait avaient pour objet d'obtenir une réponse écrite de la direction.

T. GUINNEPAIN rappelle que ces deux points avaient déjà été évoqués au dernier CT-S. Il répète que la volonté du CT d'avoir un écrit sur la responsabilité du RO est inchangée et qu'il a relayé la demande. Il ajoute que pour le coût forfait, il a relayé la DAF à plusieurs reprises mais qu'il n'y a rien de nouveau. Il s'interroge sur la façon de traiter les points en attente sur lesquels il n'y a toujours pas de réponse.

T. BOUQUIN (Sud Culture) s'étonne qu'il soit impossible d'avoir une réponse écrite de la direction générale sur le degré de responsabilité du RO.

J. CLAIR demande de rappeler brièvement le fond de la question.

T. GUINNEPAIN répond que le PV du CT-S8 indique qu'il avait été demandé à Mme Pétillon, présente au CT.S des précisions sur la responsabilité du RO et que celle-ci avait donné une réponse orale, inscrite au PV. Il demande que soient lus les propos.

C. PLANTEVIN (CGT Culture) lit : « *Le CTC a indiqué qu'il y a une responsabilité scientifique du responsable d'opération, notamment à l'égard du service régional d'archéologie, que l'autorisation de fouilles nominatives lui donne de par la loi une certaine forme d'autonomie. Sur l'allocation des moyens, on était bien dans le cadre d'une organisation hiérarchisée de la Direction interrégionale. L'AST avait bien cette responsabilité d'allocation des moyens. Sur les échanges entre le responsable d'opération et l'AST, il peut y avoir des discussions, mais la décision est du ressort de la Direction interrégionale.* »

T. GUINNEPAIN fait remarquer qu'il lui semble que la position de la DRH était que le PV tenait lieu d'écrit.

P. POUENAT (CGT Culture) fait remarquer qu'au-delà des problèmes de forme et d'absence d'écrit, se pose encore la question du degré de responsabilité et d'autonomie des RO, notamment pour le choix des spécialistes. Il s'interroge sur ce qui justifie le refus de l'affectation d'un spécialiste sur une opération à compétences et disponibilité égales,

S. GAIME (CGT Culture) rappelle que le sens global de cette question est important puisqu'il concerne le rôle du RO au niveau de l'organisation scientifique en rapport avec le PSI d'une opération. Il précise qu'à partir du moment – et c'est ce qui semblait être compris dans la réponse de Mme Pétillon – où le responsable d'opérations proposait des affectations de moyens en rapport avec le budget défini dans le PSI, il n'y avait pas de problème majeur pour qu'il effectue un choix. Il ajoute que c'est d'ailleurs la pratique qui a toujours été suivie, en collaboration avec l'AST, lors de la mise en place du post-fouille sur la base du PSI. Il admet que les choix du RO sont souvent prépondérants, sauf dans les cas particuliers évoqués aujourd'hui.

Il explique qu'il y a actuellement un problème précis pour l'affectation d'un agent en tant que spécialiste sur la post-fouille d'un chantier et ajoute qu'il y avait déjà eu d'autres problèmes d'affectation des moyens sur cette opération alors qu'ils étaient en rapport avec ce qui figurait au PSI. Il souhaiterait avoir une réponse claire sur ce sujet.

J. CLAIR constate que ce qui était écrit de manière succincte dans ce suivi des points a bien été explicité et souhaiterait que ce sujet soit à l'ordre du jour du prochain CT. Il estime avoir entendu ce qui a été dit par la DRH et voudrait interroger le Siège. Il fait la supposition que ce point n'est pas spécifique à Rhône-Alpes-Auvergne et estime que l'avis du Siège est certainement utile en la matière. Il en conclut qu'il s'agit en fait de définir la fonction d'adjoint scientifique et technique, et celle du RO. Il estime ne pas avoir les cartes en main aujourd'hui pour trancher dans un sens ou dans l'autre.

D. MAZUY (CGT Culture) suggère de reformuler la saisine dans ces termes.

T. BOUQUIN (Sud Culture) demande que les AST se prononcent à ce sujet.

M. ROLLAND se demande à quelle difficulté il est fait allusion et estime qu'elle ne peut donc pas se prononcer sur ce point précis. Elle confirme que pour l'organisation en général du post-fouille, le choix des intervenants scientifiques au sens large revient bien au RO, une fois que le principe de l'équilibre budgétaire, de la disponibilité et des calendriers compatibles est respecté et que les compétences répondent aux objectifs scientifiques. Elle estime que, si l'équilibre budgétaire et les objectifs scientifiques sont tenus, si la disponibilité et la capacité à rendre la contribution dans des délais qui ne mettent pas en péril le rendu de l'opération sont respectées, il n'y a pas de problème.

P. POUENAT (CGT Culture) confirme que c'est bien dans cette situation qu'est refusée à un responsable d'opération l'affectation d'un spécialiste. Il fait une parenthèse sur ce sujet qui a été évoqué dans le cadre du comité de pilotage du diagnostic RPS, à propos des responsables d'opérations qui peuvent se trouver, entre les obligations du cahier des charges et les moyens qui leur sont confiés pour réaliser la mission, dans une situation d'injonctions contradictoires. Il estime que cette situation illustre bien le type de tension inutile mise sur les responsables d'opérations. Il lui semble utile d'observer ce qui se fait à l'INRAP, dans le cadre des moyens budgétisés, pour assurer l'autonomie du RO. Il constate que la question encore abordée aujourd'hui était déjà posée il y a trois ans. Il constate également que si la situation évoquée est « coincée » sans aucune raison, seul l'arbitraire peut expliquer ce blocage.

F. GABAYET (CGT Culture) estime qu'il n'est pas utile de demander l'avis du siège sur ce sujet et que si sont remises en cause X années d'expérience en archéologie préventive, en décidant que, désormais, le RO perd des moyens d'action sur le terrain, la DG ne peut pas prendre cette décision seule. Il lui semble évident qu'il faut organiser une discussion sérieuse avec des RO dans le cadre d'un CT-S. Il fait remarquer que les propos de Madame Pétillon sont tellement ambigus qu'ils ne veulent rien dire. Il estime que dans ces conditions, il était normal que la saisine soit faite mais répète qu'à son avis ce n'est pas la DG qui doit décider de ce fonctionnement en étant si loin du terrain.

Il conclut que le PSI fait par l'AST (avec l'aide des RO ou pas) peut s'avérer caduque une fois les équipes confrontées à la réalité du terrain. Il rappelle que même si tout peut avoir été très bien prévu, il faut parfois faire différemment, tout en restant bien entendu dans l'enveloppe des moyens : c'est pour cela qu'une autonomie est nécessaire sur le terrain. Il ajoute que si les AST apparaissent dans l'intitulé du rapport, c'est bien au RO qu'il est attribué. Il ne comprend pas comment ce genre de blocage peut se produire.

S. GAIME (CGT Culture) rappelle que, dans l'organisation actuelle de l'archéologie préventive en France, il y a deux piliers : l'agrément donné à une structure et une autorisation de fouille donnée au RO par le CRA sous couvert du préfet. Ce document légal et officiel atteste que le RO peut organiser et faire le suivi scientifique, avec l'aide de l'INRAP. Il en conclut que le RO doit donc rester maître de la situation, en respectant les moyens et les objectifs. Il convient qu'il ne s'agit évidemment pas de supprimer le rôle des AST, mais de clarifier les choses.

M. ROLLAND admet que le PSI prévoit un certain nombre d'éléments mais que la réalité est souvent différente. Elle fait remarquer que même si le problème est peut-être plus une question de formulation que de fond, ce n'est pas au RO, parce qu'il est désigné, de réorienter la stratégie. Elle estime que si le RO est force de proposition et d'initiation, il se doit de le faire en corrélation avec le service régional et avec l'adjoint scientifique et technique, dans le cadre d'une décision collective. Elle précise que si la responsabilité nominative et scientifique du RO est l'un des paramètres du jeu qui doit être respecté, si une réorientation importante doit être faite, elle le sera sous contrôle scientifique.

F. GABAYET (CGT Culture) est d'accord et admet que le rôle de l'AST, qui a plus de recul, peut permettre de ne pas prendre des décisions qui sortent de l'objectif de la fouille. Il estime qu'il faut accepter cet état de fait en bonne intelligence. Il concède que parfois, par excès d'enthousiasme, le RO peut vouloir aller plus loin.

S. GAIME (CGT Culture) revient sur le cas particulier qui a été évoqué au début de la discussion et rappelle qu'il s'agit d'autre chose : dans ce cas, l'AST décide d'attribuer moins de jours à une personne malgré le refus du RO et refuse de faire appel au spécialiste qu'il demande. Il demande que cette situation soit débloquée rapidement sans attendre des solutions de Paris, car l'opération est en cours.

J. CLAIR demande si le cas abordé est bien un cas particulier.

P. GABAYET (CGT Culture) le confirme.

J. CLAIR suppose qu'il y a des fiches de postes pour les AST et les RO.

D. MAZUY (CGT Culture) répond que non.

J. CLAIR estime que c'est une question trop importante pour la régler en fonction d'un cas particulier et qu'il n'a pas capacité à prendre parti pour l'un ou l'autre. Il ajoute que la question perdure depuis assez longtemps pour qu'elle soit résolue en un quart d'heure, l'enjeu lui semblant relativement important.

P. GABAYET (CGT Culture) estime que, sur la base du bon sens, il devrait être possible d'arriver rapidement à un accord de principe, sans passer par des demandes nationales écrites, sans qu'il y ait besoin qu'une parole divine vienne de la DG.

T. GUINNEPAIN avoue que quelque chose lui échappe. Il rappelle qu'il n'était pas au CT-S mais qu'il avait demandé lors de la dernière réunion de contextualiser la saisine afin que la DRH clarifie la situation. Il lui semble que la discussion porte sur deux sujets différents, et que si c'est le cas, la saisine sur le degré de responsabilité du RO est caduque.

T. BOUQUIN (Sud Culture) répète que la réponse de Madame Pétillon devait clarifier les choses mais qu'il faut bien constater que de nouveaux problèmes se présentent.

P. POUENAT (CGT Culture) admet qu'il est bien normal qu'un certain nombre de questions se posent entre l'AST et le RO et qu'il n'est pas envisageable de préter une autogestion ou de transformer l'INRAP en agence de moyens pour RO. Il lui semble que faire de l'objection quasi systématique au traitement de cas particuliers, va à l'encontre du fait que c'est pourtant bien à partir de ces particuliers que nous arrivons à illustrer les généralités. Il rappelle que cette saisine en est la preuve parce qu'à la suite d'une question transmise par un RO, une question d'ordre général a été posée et le CT-S a reçu une réponse d'ordre général. Il constate que cependant, les problèmes demeurent pour des cas particuliers. Il conclut qu'il est donc bien nécessaire de repartir de ces cas pour redéfinir les règles.

Il redit que la vraie difficulté dans ce cas est le refus d'une affectation d'un agent dont la pertinence scientifique est incontestable, s'agissant d'une personne que la direction a elle-même qualifiée de référent sur la commune où a eu lieu l'opération. Il constate que c'est d'autant plus saugrenu que l'agent a travaillé sur la fouille. Il estime que serait extrêmement intéressant de s'interroger sur la réalité de l'autorité des RO et de ses relations avec les AST.

Il ajoute que le vrai sujet est de savoir si le souhait du directeur est d'organiser un ostracisme à l'encontre de cet agent, sur le site où il l'a lui-même nommé référent.

J. CLAIR estime que ce cas particulier ne doit pas être traité en CT-S.

P. POUENAT (CGT Culture) admet que c'est un cas particulier, mais qu'il ne sera pas réglé entre le RO et l'AST malgré de nombreuses et vaines discussions, et donc jamais réglé s'il n'est pas abordé en CT-S. Il ajoute que l'agent était à 400 kilomètres, la direction est « tranquille ».

J. CLAIR rétorque qu'il peut être traité dans un autre contexte.

P. POUENAT (CGT Culture) demande lequel.

J. CLAIR répond qu'il n'est pas interdit de se parler, de se rencontrer.

P. POUENAT (CGT Culture) rappelle que ce point a déjà fait l'objet de nombreuses discussions, non collectives et non publiques et qu'elles n'ont pas abouti.

S. GAIME (CGT Culture) confirme qu'il n'y a eu aucune avancée à ce jour et que chacun reste bloqué sur ses positions. Il demande comment faire lorsqu'il y a une divergence de vision entre un responsable d'opération et la Direction ? Il pense avoir des arguments scientifiques cohérents qu'il a exposés et cependant il reçoit un mail qui n'en tient pas compte. Il ne considère pas être dans une situation de dialogue et il n'a pas l'habitude de travailler ainsi. Il estime, contrairement à ce qui a été dit, que ce cas particulier a valeur d'exemple et qu'il est de la responsabilité des Organisations syndicales dans le cadre du CT de pointer les dysfonctionnements dans l'organisation du travail des agents ou de faire le constat de l'ostacisme envers un agent.

P. POUENAT (CGT Culture) estime que le directeur est en train de se rendre complice de procédés parfaitement abjects à l'égard de ces agents.

J. CLAIR recommande à **P. POUENAT** de faire attention à ses propos. Il redit que le CT-S n'a pas à traiter de cas particulier mais admet qu'il comprend qu'à partir de ce cas se pose une question d'ordre général. Il s'engage à ce que ce cas particulier soit traité en dehors du CT-S avec l'AST concerné et que la question d'ordre général, puisque les textes existants seraient insuffisants, soit posée au Siège.

M. ROLLAND demande si en dehors de ces cas particuliers, les agents ont le sentiment qu'il y a, généralement ou très fréquemment, une opposition entre le rôle du RO et celui de l'AST. Elle admet qu'il y a toujours eu des litiges, des soucis, mais à la marge car rien n'est toujours fluide, et elle estime avoir beaucoup de discussions avec les collègues RO sur tel ou tel choix. Elle pose la question : les agents considèrent-ils qu'il y a dans ce domaine, et encore une fois globalement, un vrai problème de fond sur lequel il faudrait rediscuter clairement ?

S. GAIME (CGT Culture) rappelle que la dernière réunion de service qui a eu lieu à Clermont lundi dernier a fait ressortir, de la part de pas mal de responsables d'opérations, ces difficultés et en tout cas le sentiment de ne pas être associés au bon niveau au moment de la préparation des PSL ou à celui de la constitution des équipes. Il a été demandé par les agents plus de clarté, de transparence et de dialogue.

E. GABAYET (CGT Culture) indique qu'en Rhône-Alpes ces questions ne sont pas soulevées actuellement, qu'agents et AST travaillent plutôt en bonne intelligence, ce qui ne semble pas être le cas en Auvergne.

D. MAZUY (CGT Culture) conclut que si tout le monde convient que les relations entre RO et AST sont relativement fluides et peu conflictuelles, le cas particulier évoqué paraît d'autant plus incompréhensible.

N. VALOUR (CGT Culture) fait remarquer que ce cas pourrait indiquer qu'il faut une harmonisation entre l'Auvergne et Rhône Alpes.

E. GABAYET (CGT Culture) estime que les demandes étant raisonnables et normales, une solution rapide et facile devrait pouvoir être trouvée.

J. CLAIR constate que, pour cette opération, il n'y a pas d'accord entre l'AST et le RO, il s'engage à s'y impliquer et à traiter le sujet hors de cette enceinte et qu'il verra quelle suite lui donner.

E. GABAYET (CGT Culture) confirme qu'il serait souhaitable de trouver une solution, et ajoute qu'en tant qu'Organisations syndicales, il est normal de se sentir impliquées au cas où une situation similaire se représenterait plus tard.

T. BOUQUIN (Sud Culture) demande une solution globale et rappelle que le sujet est discuté justement en COPIL.

J. CLAIR confirme qu'un travail a effectivement été fait en COPIL en Auvergne qui va dans ce sens et que des suites y seront données. Il est tout à fait d'accord avec ce qui a été dit sur l'harmonisation des pratiques entre les centres, puisque chacun n'est pas autonome et sur son nuage. Il y aura donc une suite à cette question.

Il passe au point 2 qui porte sur la saisine du coût forfait :

N. VALOUR (CGT Culture) rappelle qu'il s'agissait de savoir ce que recouvrait le coût forfaitaire d'une journée vendue à l'aménageur et que la saisine a été faite en 2011.

T. GUINNEPAIN indique que cette saisine faisait suite à l'inquiétude quant à la compétitivité de « notre cher » Etablissement.

C. PLANTEVIN (CGT Culture) rappelle que lors du CT-S 8, la DRH avait répondu « qu'il était possible de le demander ».

T. GUINNEPAIN explique qu'il a fait des relances auprès de la DAF et il sait qu'une vraie réflexion est engagée par la Direction sur ce sujet, les personnels ayant bruyamment manifestés à plusieurs reprises ces derniers mois. Cette réflexion a lieu aussi bien en interne qu'avec le ministre. Il pense qu'il serait possible d'obtenir bientôt plus d'informations sur les coûts.

C. PLANTEVIN (CGT Culture) ironise sur le fait que cela avait déjà été dit au dernier CT et que « l'INRAP » réfléchissait toujours aussi doucement.

J. CLAIR demande ce que sous-tendait cette question.

T. BOUQUIN (Sud Culture) répond qu'il s'agissait de savoir ce que recouvre un jour/homme qui est facturé 600 euros : Les bungalows, les voitures, les frais de fonctionnement d'une base, du Siège sont-ils compris ? La réflexion au Siège porte sur la possibilité de basculer ces frais sur les diagnostics et pas sur les fouilles afin de baisser un peu les coûts.

P. POUENAT (CGT Culture) précise qu'un travail est en cours pour analyser les coûts de l'INRAP afin de parvenir à une répartition plus juste de ce qui relève de la part du service public ou de la part concurrentielle. Il s'excuse d'avoir à se référer au rapport de la Cour des comptes, mais qu'en l'occurrence, il faudrait faire un travail à l'INRAP sur l'analyse de la structure des coûts.

T. GUINNEPAIN répond qu'il peut donner des précisions à ce sujet : L'INRAP n'a pas encore de comptabilité analytique. Un groupe de travail est chargé de la mettre en place et de proposer les outils qui vont avec. Il est évident que lorsque l'établissement aura basculé sur une comptabilité de ce style, la lecture des coûts sera beaucoup plus aisée. Ensuite sur le poids du service public et l'enjeu financier qui s'y rattache, la question ne me semble pas encore complètement résolue. Il y a un delta assez fort entre la perception interne à l'INRAP et l'Etat.

D. MAZUY (CGT Culture) pense que la raison de la non-réponse à la saisine de 2011 par la DG, est due au fait que RAA a été impacté très tôt par la concurrence et que la Direction générale ne s'est rendu compte de ce problème que lorsque CIF a été à son tour lourdement touché par la concurrence.

J. CLAIR admet qu'il n'a pas ce recul mais il affirme, ayant déjà participé à quelques réunions à Paris, que cette question est effectivement posée avec une grande acuité aujourd'hui. Le problème des coûts étant central, il pense que l'établissement a tout à gagner à cette transparence, comme vous l'avez souhaité, dans la présentation des comptes 2013. Les questions de temps et de prix sont importantes au sein de l'Institut dans un secteur concurrentiel et il faut être pleinement conscient de la situation même si elle déplait. Il

s'engage à relancer le Siège sur le sujet mais pense que celui-ci hésite à rendre publics certains composants des coûts par rapport aux concurrents. Il affirme que le siège est bien conscient des problèmes.

C. PLANTEVIN (CGT Culture) souhaite faire un petit rappel historique sur la raison de cette saisine : énormément de fouilles avaient été perdues en 2011 et un préavis de grève des agents de RAA avait été déposé pour obtenir un rendez-vous auprès de la Direction générale. Les agents demandaient qu'un « geste » soit fait pour RAA afin d'arrêter l'hémorragie. La délégation a été très mal reçue et même il serait juste de dire que la Direction Générale s'est « foutu de la gueule des représentants syndicaux ». Le directeur et la DRH ont pris la délégation de haut affirmant que l'INRAP n'avait pas de problème de prix, car l'établissement avait de nombreuses autres qualités, etc. La délégation est rentrée humiliée par cet entretien. Elle en conclut qu'en 2011, la DG n'avait aucune intention de baisser les coûts malgré les alertes incessantes de RAA. Au contraire, il a été dit que la structure était très modeste et même trop modeste au niveau de son administration. Cette saisine est la résultante de cette entrevue.

P. POUENAT (CGT Culture) rappelle que le DG avait même enjoint les agents de la délégation à créer leurs propres structures s'ils n'étaient pas contents. Il ironise sur le fait que les représentants syndicaux ne s'étaient bien évidemment pas rangés à ce conseil et que l'ancien président, pour illustrer la modestie de l'Etablissement, avait rappelé quelques mois auparavant qu'il payait lui-même son café !

F. GABAYET (CGT Culture) rappelle qu'en 2011, l'argument mis en avant par la DG était que le prix n'était pas un problème et que l'établissement profitait de la valorisation, de la qualité et de la sécurité.

T. GUINNEPAIN suggère de ne pas refaire l'histoire. Mais, en revanche, il s'inscrit complètement dans les propos de Jacques Clair. Depuis son arrivée à l'INRAP, il a constaté que cette préoccupation allait grandissant, même si elle est tardive. Il répète que, toutefois, que toutes les régions sont dans le même bateau et qu'il est utile qu'elles lancent toutes des alertes.

T. BOUQUIN (Sud Culture) confirme que cette saisine était une alerte.

S. GAIME (CGT Culture) annonce que le DG a dit en CTC la semaine dernière qu'il réfléchissait largement sur cette question, qu'il est en train d'étudier de quelle manière la subvention pour charge de service public pourrait être impactée de manière à faire baisser le coût journalier des personnels. Il y a effectivement un problème entre la demande de l'INRAP et la proposition du ministère, mais il est *a priori* acté qu'il y a une possibilité. La discussion porte sur la hauteur du budget, il est question de 6 millions d'euros alors que la DG avait demandé beaucoup plus. Le Directeur a toutefois confirmé que, pour des opérations particulières, peut-être emblématiques, il était d'ores et déjà possible de revoir les coûts à la baisse. Il l'a dit en CT la semaine dernière et j'espère que ses propos vous ont été transmis.

J. CLAIR confirme que la Direction interrégionale va dans le même sens et précise que cette question n'est pas facile, la structure des coûts étant ce qu'elle est, et qu'au-delà de cette participation pour les charges de service, chacun doit être attentif. Il s'engage à relancer le Siège une nouvelle fois.

T. BOUQUIN (Sud Culture) propose donc de laisser ce sujet dans le suivi des points.

J. CLAIR est d'accord mais pense qu'il est inutile de revenir sur ce débat si les choses ne bougent pas.

C. PLANTEVIN (CGT Culture) estime que les choses ont finalement avancées depuis 2011 puisque la DG en parle !

N. VALOUR (CGT Culture) fait remarquer que la baisse des coûts ne doit pas entraîner une baisse des moyens alloués aux agents.

J. CLAIR admet que c'est effectivement toute la difficulté de cet exercice.

N. VALOUR (CGT Culture) suggère qu'il y a peut-être d'autres solutions.

P. POUENAT (CGT Culture) rappelle que des baisses de moyens ont déjà eu lieu et que depuis 2006, il y a eu une baisse de 35 % dont 20 % ces deux dernières années sur les ratios jour/homme à l'hectare. Il estime que des efforts ont déjà été assumés par les agents.

J. CLAIR propose de passer au point suivant : la Convention avec le laboratoire Géolab en Auvergne. Il sait qu'elle est en cours mais l'AST d'Auvergne n'étant pas arrivée, il propose d'avancer et revenir sur le sujet plus tard.

F. GABAYET (CGT Culture) dit que les agents ont appris hier que l'UMR a officiellement intégré les agents de l'INRAP.

J. CLAIR estime que c'est une belle avancée.

N. VALOUR (CGT Culture) confirme qu'un mail a été envoyé.

J. CLAIR demande à qui était adressé ce mail.

N. BOURGIN répond que c'est elle-même qui l'a envoyé à tous. Il portait sur l'intégration des agents avec des dossiers complétés.

J. CLAIR propose d'aborder le point 10.4 : l'utilisation des jours DIF.

T. GUINNEPAIN estime que cela pourrait être traité avec le point sur la formation.

J. CLAIR propose d'aborder le point 10.7 : la saisine sur les raccordements électriques

T. GUINNEPAIN annonce qu'il n'a aucun retour sur ce sujet.

F. GABAYET (CGT Culture) : Il s'agissait des accords privilégiés avec ERDF.

S. GAIME (CGT Culture) annonce qu'à propos des saisines, la DG s'est engagée lors du dernier CTC, à remettre à la séance suivante un tableau à jour de l'intégralité de toutes les saisines des inter-régions, avec les réponses. Le prochain CT aura lieu au mois de juin. C'est une bonne nouvelle.

J. CLAIR prend note qu'il y aura un retour du CTC en juin.

P. POUENAT (CGT Culture) Ce sujet est aussi suivi en CHSCT où la direction s'est engagée à tenir informés les membres du CHSCT des évolutions sur la question.

J. CLAIR confirme.

P. POUENAT (CGT Culture) rappelle qu'il y a une vigilance particulière sur cette question parce qu'elle concerne les conditions de travail et la santé des agents.

T. GUINNEPAIN fait remarquer que c'est l'illustration parfaite de l'articulation qui existe entre le CTC et CHSCT.

J. CLAIR propose d'aborder le point 11.5 : Bilan formation 2012. Il rappelle qu'au CT-S précédent il y avait eu des problèmes de chiffres.

T. GUINNEPAIN estime que, comme pour le point 10.4 cela pourrait être traité avec le point sur la formation.

J. CLAIR propose d'aborder le point 13.4.

13.4. Effectifs 2012-2013 (CDI/CDD, mutations, stagiaires, POA, déprécarisation), pour information

C. JAY présente les effectifs 2012 et 2013 avec la répartition par filière et par résidence administrative.

T. GUINNEPAIN fait remarquer que les remarques du précédent CT-S ont été prises en compte et qu'il a été essayé d'enrichir un peu l'information. Il ajoute que certains éléments ont été consolidés, en particulier les éléments sur les différents mouvements du personnel (mutations, départs...).

J. CLAIR demande s'il y a des questions sur ce point, sur les mouvements de personnels en 2012 et 2013, les arrivées, les départs, les mutations et les postes ouverts dans le cadre de l'accord sur la réduction de l'emploi précaire AREP.

T. GUINNEPAIN estime que lors du CT-S extraordinaire, le constat était partagé sur les grandes lignes.

T. BOUQUIN (Sud Culture) fait remarquer qu'il est difficile de s'y retrouver sur les agents en mission.

C. PLANTEVIN (CGT Culture) demande quelle est la différence entre l'assistant AST et l'adjoint AST.

T. GUINNEPAIN précise que dans les faits il n'y a pas de différence. La dénomination initiale était assistant AST, mais la mission était celle d'adjoint AST et ils sont en train de tout basculer en adjoints AST.

M. ROLLAND explique qu'au départ, il y avait des agents en mission quiaidaient les AST. Certains avaient un profil archéologique et d'autres un profil administratif. Dans un premier temps, ont été recrutés des assistants AST, jusqu'en 2009 ou 2010. Dans les derniers temps, des agents étaient recrutés comme adjoints d'adjoints. Ensuite, les assistants n'ont plus été recrutés, mais ceux qui l'avaient été avant le sont toujours. Sur le fond, la fiche de poste aujourd'hui fait référence à l'adjoint d'adjoint avec le seul profil d'archéologue.

T. BOUQUIN (Sud Culture) demande quel est le nombre d'agents en missions en 2014.

J. CLAIR demande s'il parle des assistants de prévention.

T. BOUQUIN (Sud Culture) répond que les agents assistants de prévention sont connus, qu'il fait allusion aux agents en « temps fort ».

T. GUINNEPAIN dit que ces agents sont en Auvergne.

P. POUENAT (CGT Culture) demande ce que signifie « CRA » ?

M. ROLLAND répond que « CRA » est l'acronyme de Compte Rendu d'Activité.

T. BOUQUIN (Sud Culture) demande quelle est leur quotité de temps de travail.

T. GUINNEPAIN répond qu'ils sont à temps partiels.

T. BOUQUIN (Sud Culture) demande ce que signifie « UdS ».

M. ROLLAND répond que cela signifie « Unité De Service ».

T. BOUQUIN (Sud Culture) dit qu'il n'a pas identifié les assistants AST dans le tableau.

T. GUINNEPAIN répète qu'en Auvergne, l'assistant AST est également assistant de prévention et sa quotité de travail est indiquée.

P. POUENAT (CGT Culture) demande si la quotité pour l'assistant de prévention a baissé.

M. ROLLAND dit que les assistants de prévention sont à 50 % à Clermont et à 40 % à Valence et Bron.

P. POUENAT (CGT Culture) demande où en est la mission de relecture des rapports.

T. GUINNEPAIN dit qu'il avait déjà répondu à cette question.

P. POUENAT (CGT Culture) rétorque que non. Il précise qu'il n'a eu une réponse qu'une fois alors que la mission de l'agent se terminait le jour même. Il suppose qu'une autre mission lui a été confiée puisque cet agent fait actuellement la relecture des rapports.

J. CLAIR répond que c'est ce qu'il fait effectivement.

P. POUENAT (CGT Culture) demande dans quel cadre et si c'est une mission.

J. CLAIR répond que cela fait partie de sa fonction d'archéologue. Il précise que ce n'est pas une mission car ce n'est pas en dehors de son travail d'archéologue.

P. POUENAT (CGT Culture) estime que lors de la réunion de service, la question avait été posée très clairement et qu'il aurait été simple de répondre que la mission s'arrêtait le jour même et qu'elle en démarrait une autre en soutien de l'AST. Il fait remarquer que la relecture des rapports fait partie des missions de l'AST. Il estime que cela aurait du être évoqué en CT-S, puisque cela touche un peu à l'organisation du travail d'un centre archéologique. Il ajoute que tout le monde aurait gagné à ce que la situation soit clarifiée dès le départ et que le rôle de cet agent aurait pu être renforcé vis-à-vis de ses collègues.

T. GUINNEPAIN répond qu'il a fourni une documentation précisant ce qu'était une mission à l'INRAP. Cet agent n'a pas de mission pour faire la relecture des rapports.

T. BOUQUIN (Sud Culture) rappelle qu'une mission vient toujours de la DG.

T. GUINNEPAIN confirme que c'est cadre, formalisé, l'agent reçoit une lettre, etc.

P. POUENAT (CGT Culture) demande si tous les agents qui figurent dans ce tableau ont reçu une lettre de mission.

T. BOUQUIN (Sud Culture) fait remarquer que ce genre de question est tout à fait dans les prérogatives du CT-S car elle concerne l'organisation du travail.

P. POUENAT (CGT Culture) ajoute qu'il est difficile de saisir toute la subtilité du mot «mission». Il estime que cet agent est dans une situation un peu différente de celle d'un archéologue qui travaillerait sur l'opérationnel. Même si sa mission s'arrêtait bien ce jour-là, il aurait été bon pour elle, mais aussi pour tous les autres, d'annoncer très clairement : à partir d'aujourd'hui, cet agent fera la relecture des rapports.

T. GUINNEPAIN dit que l'activité actuelle de cet agent ressemble beaucoup plus à une affectation qu'à une mission car une mission donne un début et une fin. Dans ce laps de temps, il y a un engagement des deux parties comme dans un contrat de gré à gré entre le DG, l'Etablissement et un agent, sans remise en cause de l'engagement. En revanche, une affectation est limitée dans le temps et ne comporte pas d'engagement. Il était donc normal de dire que la mission de cet agent s'arrêtait puisque c'était écrit.

Arrivée de Muriel Pelissier

P. POUENAT (CGT Culture) répète qu'il aurait été plus confortable pour l'agent de l'annoncer dès le départ, et qu'il aurait été mieux accueilli par l'ensemble des agents du centre. Si les éléments ne sont pas clarifiés, les agents parlent dans les couloirs. Il faut sortir de l'opacité, annoncer les choses très clairement et tout le monde s'en portera mieux.

J. CLAIR admet que si des situations semblables se présentent à l'avenir, et même pour ce cas-là, il faut annoncer les choses. Le travail ayant un impact sur d'autres agents, tous seraient

plus à l'aise si ces choses étaient annoncées. Il ne veut pas en faire un cas particulier, mais il y a une série de raisons objectives qui aboutissent à cette affectation. Cet agent est donc affecté pour l'ensemble de la région Rhône-Alpes Auvergne, en soutien des AST pour permettre que les rapports soient rendus dans les temps. Il admet qu'il parle à la place des AST, mais il sait qu'ils sont au four et au moulin, qu'ils répondent aux fouilles et qu'ils ont également ce rôle de relecture des rapports qui doivent être remis dans des délais contraints. Les faire lire par un autre archéologue est déjà arrivé sur quelques centres. Cela demande à être explicité aux autres agents et le sera.

F. GABAYET (CGT Culture) demande sur quel budget émarge cette affectation, si c'est sur les opérations.

J. CLAIR répond que non, pas plus que les AST n'émergent sur les opérations.

F. GABAYET (CGT Culture) demande s'il est envisageable de créer un poste.

J. CLAIR répond que c'est une affectation à cause d'une restriction médicale.

T. BOUQUIN (Sud Culture) demande confirmation de cette restriction médicale. Cela avait été demandé la dernière fois et il avait été répondu que non. Il faut admettre que ce n'est pas clair et si cet agent doit bénéficier d'un poste aménagé, il faut en discuter.

P. POUENAT (CGT Culture) ajoute que cet aménagement de poste ne figure pas dans le tableau du CHSCT.

T. BOUQUIN (Sud Culture) s'interroge sur l'utilité des instances si des cas de postes aménagés n'y sont pas abordés.

P. POUENAT (CGT Culture) dit qu'il y a un tableau indiquant tous les aménagements de postes de l'inter-région. Il avait été demandé comment étaient suivies les restrictions médicales prononcées par les médecins. Celle-ci, même si les données sont anonymes, ne figure pas dans le tableau.

T. GUINNEPAIN s'engage à vérifier mais est certain et convaincu que cet agent a une restriction médicale.

P. POUENAT (CGT Culture) demande la confirmation que cet agent a une restriction et que son poste est aménagé.

T. GUINNEPAIN confirme et précise que c'est de manière temporaire.

P. POUENAT (CGT Culture) fait remarquer que c'est le cas de toutes les situations qui figurent sur le tableau.

J. CLAIR estime que cet agent a une tâche utile aujourd'hui pour tous. Il s'engage à préciser le cadre, à la fois pour elle, pour les agents et pour les instances.

P. POUENAT (CGT Culture) est d'accord sur l'utilité de son affectation bien que ce travail relève des missions de l'AST. Clarifier les choses n'est pas difficile et la bonne marche du service y aurait gagné pour éviter que les agents se posent des questions, « causent dans les couloirs », soient mécontents, etc.

Il ajoute que, par ailleurs, cette fonction permet d'avoir un niveau de correction des rapports très poussé, ce qui n'est d'ailleurs pas sans poser de problème parfois, dès lors que le fond d'un dossier et les propos scientifiques sont interprétés. Il faudrait peut-être en rediscuter avec l'AST d'Auvergne, mais il semble que cela pose des problèmes à un certain nombre d'agents. Il ne faut pas oublier que, dès lors que le niveau de correction est plus poussé, il faut anticiper sur le temps qu'il faut peut-être redéployer sur de gros rapports pour remettre le rapport à niveau en fonction des corrections. Il faut juste l'anticiper systématiquement pour que les RO disposent du temps nécessaire pour apporter leurs corrections.

J. CLAIR fait remarquer que cette pratique n'est pas nouvelle, elle était simplement effectuée par d'autres, c'est-à-dire les AST. Normalement, le planning des opérations ne doit donc pas changer. Chaque responsable était habitué à cette relecture par un autre archéologue, une autre personne est juste affectée aujourd'hui, compte tenu de sa situation propre et de celle des rapports. Il confirme qu'il a bien compris qu'il fallait clarifier les choses.

T. BOUQUIN (Sud Culture) demande s'il y a toujours un gros retard sur les relectures des rapports.

M. PELISSIER : Il n'y aura plus de retard grâce à l'intervention de cet agent.

T. BOUQUIN (Sud Culture) Cet agent est donc chargé de relire systématiquement les rapports à partir de maintenant.

C. PLANTEVIN (CGT Culture) fait remarquer que cela démontre une fois de plus que ce profil d'AST est impossible à tenir, comme cela avait été dit dès le premier jour. Il a fallu en arriver à avoir des assistants, puis maintenant des relecteurs.

T. GUINNEPAIN dit qu'il faut garder en tête qu'il s'agit d'une affectation temporaire liée à des restrictions. Si la donne change, la perspective changera.

S. GAIME (CGT Culture) en déduit que si un autre agent avait une incapacité temporaire, il pourrait être affecté à la relecture de rapports. Il fait remarquer qu'il avait déjà été question de cette relecture il y a quelques années et qu'au vu de la difficulté pour les AST de tout faire, il avait été proposé de la confier à des RO, en tenant compte des périodes et des compétences chronologiques. Que la relecture formelle soit faite par une personne, pourquoi pas, mais lorsque des corrections portent sur des compétences scientifiques, il faudrait faire attention à ce que la personne qui relit ait les chrono-compétences.

M. PELISSIER : rappelle qu'il y a aussi la SIRA pour les propos qui engagent les auteurs. Ensuite, il y a une correction formelle pour les problèmes d'expression ou des propos qui sont présentés comme une théorie au départ, mais qui à la fin du rapport deviennent avérés et appellent des conclusions.

P. POUENAT (CGT Culture) s'inquiète que cela ne soit plus de la relecture mais carrément de la co-écriture.

M. ROLLAND fait remarquer que depuis des années, par rapport au budget prévu dans le PSI, elle demande systématiquement aux responsables d'opérations de mettre trois ou cinq jours de côté pour intégrer les corrections éventuelles, qu'elle n'affecte jamais 100 % du temps du RO pour la rédaction du rapport. Cela passe très bien avec certains collègues et plus mal avec d'autres, mais cette procédure est peu à peu rentrée dans les mœurs.

Elle admet que parfois les corrections sont plus importantes que ce qui avait été anticipé, mais cela reste à la marge. Le problème, en tout cas dans sa grande majorité, est géré de cette manière. Elle estime que ce système est satisfaisant et permet de faire le moins possible de corrections sur le temps personnel de l'agent.

A propos de la correction des rapports par un autre agent que l'AST : pour les diagnostics, la correction est d'ordre formel et ne pose pas de problème majeur. L'agent qui relit les rapports actuellement restitue les corrections aux AST si un rapport présente une difficulté particulière ou une correction qui va au-delà de quelques formulations de phrases. Dans ce cas, l'AST reprend le rapport ou demande à un collègue spécialiste de vérifier la pertinence des corrections. Elle précise qu'elle procédaient déjà ainsi, car personne n'est omniscient et qu'elle a plus ou moins de compétences selon les domaines. Elle ajoute que les AST travaillent ensemble étant donné qu'ils ont des compétences chronologiques différentes.

Elle fait remarquer qu'au cours de ces 10 années en tant qu'AST, elle a souvent sollicité des collègues pour corriger des rapports de fouilles ou de diagnostics, évidemment dans des périodes où ils n'étaient pas trop surchargés. Elle ajoute que de nombreux agents sont réticents pour de nombreuses raisons : soit parce qu'ils ne s'en sentent pas la compétence, soit parce qu'ils n'ont pas envie de se mettre en porte-à-faux vis-à-vis d'un collègue. Quoi qu'il en soit, cette activité ne rencontre pas une adhésion franche et massive. S'agissant de la charge de travail reposant sur les AST, le débat dépasse cette instance.

F. GABAYET (CGT Culture) demande quel est le protocole actuel : l'agent « relecteur » reçoit le rapport, fait ses corrections et les renvoie à l'AST concerné ?

M. ROLLAND confirme que l'agent annote le rapport.

F. GABAYET (CGT Culture) en déduit qu'ensuite le rapport revient à l'AST qui le retransmet au RO.

D. PELLETIER précise que lorsqu'il s'agit seulement de corrections de forme, généralement l'agent « relecteur » les intègre lui-même. Lorsqu'elles portent sur le fond, le responsable scientifique valide ou invalide les corrections. Il ajoute que le RO doit cependant garder la main sur son dossier et si un problème de logique se pose dans l'expression des idées, il lui est soumis, mais il en fait ce qu'il veut.

F. GABAYET (CGT Culture) estime choquant que des corrections soient faites sur son texte sans lui en parler. Il fait remarquer qu'il arrive que certaines corrections que le relecteur pense faire à bon escient ne soient pas judicieuses.

M. ROLLAND admet que cela peut arriver à la marge. Elle rappelle qu'au cours des dix années passées, elle a régulièrement attiré l'attention de certains agents sur certains défauts récurrents, qu'elle en a parlé avec eux, qu'ils l'ont admis, qu'elle a corrigé ces défauts deux ou trois fois, mais qu'à la quatrième fois, elle a laissé partir le document tel quel en SIRA. Elle précise qu'elle parle bien d'un défaut de construction intellectuelle et pas d'une manière d'écrire en français, qu'elle n'a jamais corrigé le français de ses collègues, excepté les fautes d'orthographe. Elle répète que la majorité des rapports qui sont rendus sont de bonne qualité. Elle admet qu'il toutefois vrai que l'exercice est difficile, entre la responsabilité scientifique nominative, le rôle de l'AST, celui de la SIRA et le respect de chaque interlocuteur dans la validation, cela est complexe.

Elle ajoute que certains RO, par exemple, reprennent les textes des collaborateurs pour harmoniser la forme si ces derniers l'acceptent alors que d'autres RO ne le font pas rendant la lecture du rapport un peu abrupte. Elle admet que ces lectures de rapports posent beaucoup de questions, mais que le travail réalisé par l'agent qui en est chargé en ce moment n'est pas autonome, que les AST s'en mêlent et que cela leur rend service.

F. GABAYET (CGT Culture) confirme que les relectures sont utiles parce que les RO disposent d'un temps limité en post-fouilles et ont le nez dans le guidon, qu'ils sont sans doute plus attentifs aux fautes des autres qu'aux leurs, qu'un regard extérieur est donc souhaitable, s'il est posé avec bienveillance.

S. GAIME (CGT Culture) redemande s'il est tenu compte dans les relectures des périodes chronologiques.

J. CLAIR répond que la réponse a déjà été donnée au sujet du manque de volontariat des agents pour participer à une relecture.

F. GABAYET (CGT Culture) s'en étonne car il fut un temps où les agents relisaient les textes de leurs collègues.

M. ROLLAND confirme qu'heureusement, cela se fait toujours entre collègues qui se connaissent bien, le week-end ou le soir, et que c'est tant mieux, mais qu'ensuite, il y a aussi une phase de formalisation technique des rapports : des modifications effectuées par la cellule PAO, une mise en page standardisée, des inventaires, notamment pour la région Rhône-Alpes, parfois compliqués (l'Auvergne est dans une situation moins drastique).

F. GABAYET (CGT Culture) aborde la nouvelle demande de notice qui lui a été faite par le SRA alors que la réponse de la direction interrégionale avait pourtant été claire et nette à ce propos.

M. ROLLAND lui propose de renvoyer la réponse claire et nette de la direction.

F. GABAYET (CGT Culture) demande si le SRA avait accusé réception du courrier de la direction à ce sujet.

J. CLAIR répond que non mais qu'il doit rencontrer le SRA sous peu et qu'il évoquera cette question.

P. POUENAT (CGT Culture) revient sur les relectures de rapports et redit que sur les grosses opérations, il est plus facile de bloquer deux ou trois jours de post-fouille pour les corrections mais que la question se pose surtout sur des opérations qui ont des moyens réduits et pour lesquelles il faudrait anticiper pour que les collègues ne se retrouvent pas en surcharge. Il remarque qu'il a été évoqué la possibilité de travailler le soir ou le week-end et qu'il est en désaccord.

M. ROLLAND précise que ce n'est pas ce qu'elle voulait dire, qu'elle parlait des collègues qui font des échanges spontanément le soir et le week-end mais qu'elle dit bien que le travail officiel se fait dans les heures « officielles ».

P. POUENAT (CGT Culture) estime qu'il serait utile de clarifier les renseignements qu'elle vient de donner sur les corrections de forme et de fond. Il lui semble que c'est ce qu'attendent les agents.

M. ROLLAND explique que lorsque l'opération entre en phase de rapport, une fiche est remplie avec le RO avec en regard la fiche budgétaire de l'opération, qui doit s'appeler « Engagement de moyens », où figurent tous les collaborateurs qui vont intervenir, les tâches qu'ils vont accomplir, le temps qui leur est attribué et les affectations. Elle rappelle que tous les RO avec lesquels elle a travaillé ces dernières années savent que s'ils ont 50 jours de rapport, il est décidé d'en inscrire que 45. Il lui semble que cela est clair puisqu'il y a une ligne où est indiqué : « Corrections du responsable d'opérations : 5 jours. »

P. POUENAT (CGT Culture) admet qu'effectivement, c'est le moment idéal pour anticiper et prévoir cette phase avec le RO.

M. ROLLAND ajoute qu'il en est rediscuté au fil du temps.

P. POUENAT (CGT Culture) redit qu'un certain nombre de collègues, en tout cas, sont énervés par cette histoire de corrections et fait remarquer qu'il n'a pas été répondu à la question du budget sur lequel émarge ce relecteur.

T. GUINNEPAIN répond qu'il émarge sur le coût structure et pas sur les opérations.

P. POUENAT (CGT Culture) en est satisfait.

T. GUINNEPAIN précise que cette tâche étant du ressort de l'AST qui lui-même est affecté sur la structure, ce relecteur émarge donc sur la structure.

P. POUENAT (CGT Culture) en conclut que l'on peut revenir aux missions des AST qui sont surdimensionnées par rapport à ce qu'un être humain est capable de réaliser. Il fait remarquer que cela pose quand même un problème et qu'il est intéressant de voir que cette

personne émarge sur la structure, dans le cadre d'un probable aménagement de poste. Il en déduit qu'il est donc possible de mobiliser des moyens pour préserver la santé des personnels et il souhaite simplement que la direction soit capable dorénavant d'en faire autant pour ceux dont la santé le nécessite de manière urgente.

T. BOUQUIN (Sud Culture) demande si ce genre de « mission » est systématiquement imputé sur la structure.

T. GUINNEPAIN répond que cela dépend du type de mission et qu'il ne peut répondre comme cela.

T. BOUQUIN (Sud Culture) revient sur le coût jour/homme qui augmente de façon exponentielle et s'inquiète du fait qu'il n'y a pas encore de subvention sur les frais de structure.

T. GUINNEPAIN est d'accord mais précise que l'enveloppe de la DIR Rhône-Alpes Auvergne reste la même.

C. PLANTEVIN (CGT Culture) conclut que cela ne pose pas de problème aux représentants du personnel dans la mesure où cela permet de remédier à des restrictions médicales.

J. CLAIR le confirme.

M. PELISSIER aborde le point sur les stagiaires.

C. PLANTEVIN (CGT Culture) explique que les agents sont tout à fait favorables aux stagiaires mais qu'il semblerait que très souvent, des stagiaires qui n'ont pas participé à une opération pendant la phase terrain font le travail de post-fouilles des agents, qui eux y étaient, et qui se retrouvent donc NAF ou au chômage lorsqu'ils étaient CDD. Elle fait le bilan en faisant référence à une grosse opération en phase de post-fouille : Les agents en CDD ont terminé et sont partis et au chômage, les agents en CDI sont aujourd'hui NAF ou occupés à faire des étiquetages et les stagiaires font le boulot de post-fouilles des chantiers. Elle estime qu'on n'est pas loin de la maltraitance des techniciens, et que même s'il est souhaitable de former la jeunesse, cela ne doit pas se faire au détriment des agents.

T. GUINNEPAIN est pris au dépourvu et indique qu'il va se renseigner. Il demande si cela ne s'est fait que sur l'opération à laquelle elle fait allusion.

C. PLANTEVIN (CGT Culture) répond que cela s'est déjà produit plusieurs fois.

T. GUINNEPAIN comprend que cela n'est pas une attaque contre les stagiaires mais qu'il faut préciser cela et qu'il va faire preuve d'une vigilance particulière quant à l'affectation des stagiaires qui ne doit pas se faire au détriment des agents.

C. PLANTEVIN (CGT Culture) confirme qu'il serait bien de faire attention à ne pas envoyer les agents qui étaient sur le terrain en NAF faire des tâches utiles, mais pas très intéressantes au lieu de la post-fouille de leur opération.

J. CLAIR fait remarquer que lorsque les demandes des stagiaires sont acceptées, il est impossible de savoir s'il y aura ou non des NAF mais admet que c'est effectivement une vraie question.

F. GABAYET (CGT Culture) estime qu'il y a une dérive à cause des moyens de plus en plus limités des post-fouilles et que la solution de facilité est de faire appel à un stagiaire qui ne va pas amputer le budget de l'opération. Il admet y avoir eu lui-même recours, ce qui avait permis de faire des choses qui auraient été impossibles autrement. Il constate que l'habitude pourrait très vite être prise de faire de travailler des stagiaires en lieu et place des agents. Il

ajoute que ce c'est ce qui est reproché à la concurrence qui utilise ce système ou le chômage pour la post-fouille.

T. GUINNEPAIN comprend bien la dérive possible quelle que soit la structure et estime que la question qui se pose est de savoir quelle est la capacité d'accueil de l'INRAP pour les stagiaires, dans une démarche conforme et pour un métier qui a besoin d'une transmission par la pratique. Il considère que l'INRAP remplit bien cet objectif bien que le volume de stagiaires ne soit pas énorme en RAA par rapport à l'idée qui voudrait que la concurrence en accueille « des wagons ». Il précise que l'année précédente cela représentait 3 équivalent TP et 2,4 cette année alors qu'il y a eu beaucoup d'activité. Il fait remarquer que comparé au plafond d'emploi en CDI, ce chiffre reste modeste mais admet que cela n'exonère toutefois pas d'être vigilants et de savoir que cela peut être mal perçu sur certaines opérations en période de baisse d'activité.

S. GAIME (CGT Culture) estime que c'est davantage la répartition des tâches qui semble poser problème.

C. PLANTEVIN (CGT Culture) rappelle que les stagiaires sont arrivés après la fin du terrain et qu'il a été dit aux agents (qui, eux, avaient fait le terrain) que l'opération avait épuisé ses jours « techniciens », ce qui justifiait de faire appel aux stagiaires.

D. PELLETIER répond que cela n'est pas tout à fait exact. Il rappelle qu'un stagiaire postule selon un projet de stage de terrain ou d'études et que si le stage concerne la phase d'études, il est bien évident que cela amène à orienter le stagiaire sur les activités qui conviennent, comme la post-fouille. Il précise qu'en ce qui concerne l'opération qui fait l'objet de la discussion que, comme pour toutes les opérations, il y a un budget qui est ventilé en fonction des besoins, que ce soit pour le traitement primaire de mobilier, DAO, PAO, spécialités. Il ajoute qu'une fois cette ventilation faite, l'INRAP a été sollicité par des stagiaires qui souhaitaient obtenir un stage de longue durée pour faire de la DAO et que dans ce cadre, il semblait intéressant, puisque RAA est l'un des rares centres en France à disposer d'une UDS DAO PAO, de faire profiter les stagiaires de cette organisation spécifique, avec les compétences reconnues dans l'UDS. Il affirme qu'en aucun cas les stagiaires ne sont engagés pour prendre la place ou faire des activités qui peuvent être confiées aux autres collègues. Si ces collègues retournent sur le terrain, c'est soit parce que le budget initial est épuisé et qu'il ne peut plus être abondé, soit parce que, sur décision du RO avec accord de l'agent, il y a une interruption dans l'activité pour une reprise ultérieure. Il conclut qu'en tout état de cause ce n'est pas l'INRAP qui va chercher des stagiaires à l'université.

C. PLANTEVIN (CGT Culture) en est bien consciente et est bien d'accord avec le fait que stagiaires ont effectué des tâches très utiles et ont permis de finir des rapports mais elle constate que dans une période d'inactivité mal vécue par les agents, leur présence est plus visible.

D. PELLETIER rappelle que la décision de prendre ces stagiaires a été prise en décembre ou janvier, alors que le taux d'activité n'avait pas été calculé.

M. ROLLAND a toujours été extrêmement étonnée par le fait que les objectifs pédagogiques des stages sont déterminés par l'INRAP avec le stagiaire qui a rarement eu une discussion pédagogique avec son responsable universitaire. Elle trouve les profils des stagiaires très différents et se retrouve la plupart du temps à définir avec l'étudiant les objectifs de son stage. Elle estime que l'université ne fait pas son travail d'accompagnement comme ce qui se fait en Allemagne ou en Suisse, par exemple, où les objectifs du stagiaire sont définis par l'université et l'établissement d'accueil sollicité ensuite. Elle affirme en avoir discuté avec certains professeurs d'universités, de Lyon II ou Lyon III, et ne pas les avoir sentis prêts à suivre cet exemple. Elle admet que du coup, il est assez compliqué de construire un programme de

stage, avec le paramètre du calendrier puisque les demandes arrivent en novembre ou décembre pour un stage entre février et juin et qu'il est possible que ces éléments favorisent une certaine dérive. Elle affirme que les objectifs ne sont certainement pas de faire des stagiaires des opérationnels.

S. GAIME (CGT Culture) donne son point de vue à partir de son expérience en Auvergne, où il a été le seul à avoir accueilli trois stagiaires cet été. Il dit quant à lui qu'il a pu construire les stages avec le responsable de l'université des étudiants au cours de des réunions régulières facilitées, sans doute, par le fait d'être chargé de cours, lui-même, dans le cadre du parcours archéologique de l'université Blaise Pascal.

M. ROLLAND regrette que cela ne puisse se passer ainsi avec les universités de Lyon II et Lyon III.

D. PELLETIER reconnaît que c'est ce qui devrait être logiquement organisé pour une mise en place pertinente d'un stage. Il donne un exemple à propos des stagiaires qui ont fait de la DAO sur l'opération de Quincieux qui ont été intéressés car un des agents de Bron donne des cours de DAO PAO à l'université. D'autres ont certaines spécialités et souhaitent faire un stage spécifique. Plus les partenariats seront développés avec les universités, mieux seront gérés les stages.

S. GAIME (CGT Culture) fait remarquer que c'est un peu l'objet des conventions qu'essaie de monter l'INRAP avec l'université.

F. GABAYET (CGT Culture) ajoute qu'il est clair que les universités ne sont pas réputées pour leur ouverture et qu'il faut souvent « aller les chercher ».

M. ROLLAND rappelle qu'il a fallu 10 ans pour signer une convention avec l'UMR5138, effective depuis seulement quelques jours. Elle pense qu'il va maintenant falloir « s'attaquer » à l'université de Grenoble.

J. CLAIR : demande si le tour du sujet a été fait à propos des stagiaires.

Il propose d'aborder le point sur l'organigramme qui était dans la documentation.

T. GUINNEPAIN précise qu'il s'agit d'une remise à jour de l'organigramme qui avait été présenté l'année dernière.

J. CLAIR dit que rien n'a changé sur le fond et sur les postes.

D. MAZUY (CGT Culture) a une question concernant l'Auvergne. Il lui semble que les entretiens d'évaluation des assistants techniques et gestionnaires de moyens ont été effectués par les AST.

P. POUENAT (CGT Culture) fait remarquer que cet organigramme est censé évoluer dans le cadre de la réorganisation fonctionnelle qui est en cours d'élaboration et qu'il devrait faire l'objet de discussions au niveau local au sein des CT-S pour voir comment les organisations locales s'adapteront à ce nouveau schéma-cible. Cette réorganisation changera notamment les liens hiérarchiques. Un certain nombre d'agents sont actuellement rattachés ou étaient rattachés à l'adjoint administrateur, notamment les assistants techniques, les gestionnaires de moyens du centre, etc. Pourtant, d'ores et déjà, leurs entretiens d'évaluation annuelle ont été faits par les AST. Il en conclut que le nouvel organigramme cible et les nouveaux liens hiérarchiques sont déjà entérinés.

Il lui semblait que le renforcement du pôle Conventions était déjà une préfiguration d'une disposition prévue dans la réorganisation. Il aimeraient que soit fait un point sur le sujet et savoir à quoi sert de discuter au niveau local et national si la réorganisation se met déjà en place.

J. CLAIR indique qu'il n'en sait pas plus que lui, en tant que membre du CTC, voire moins et que c'est le siège et la DRH qui ont informé les agents de qui serait évalué par qui. Il affirme qu'il n'a aucune marge de manœuvre en la matière. Il demande si c'était bien le sens de la question et la réponse attendue.

P. POUENAT (CGT Culture) répond par l'affirmative.

T. GUINNEPAIN lui demande si, en tant que membre des instances, il sait comment cela se passe dans les autres interrégions.

P. POUENAT (CGT Culture) répond qu'il s'étonne simplement de la mise en œuvre précoce de quelque chose qui est toujours en discussion.

T. GUINNEPAIN lui répond qu'il n'a répondu qu'à la première question et qu'il semblerait qu'il n'ait pas cherché à savoir ce qu'il se passe ailleurs. Il dit qu'il réagit d'une manière émotionnelle quant à l'évolution des schémas.

P. POUENAT (CGT Culture) rétorque qu'il n'a aucune émotion mais qu'il fait un constat clinique.

T. GUINNEPAIN fait remarquer que ce constat clinique existe pour toute la France depuis longtemps et qu'il ne restait que deux inter-régions où l'agent administrateur évaluait encore l'ensemble des personnels administratifs. On pourrait en conclure que l'harmonisation fonctionnelle des DIR avait déjà eu lieu partout en France sauf ici.

T. BOUQUIN (Sud Culture) précise que cela dépend à quel niveau.

P. POUENAT (CGT Culture) s'étonne simplement de la réorganisation des liens hiérarchiques qui semblent correspondre à ce qui figure dans un projet qui n'est pas abouti.

T. BOUQUIN (Sud Culture) confirme que des directives avaient été données pour commencer à l'appliquer avant la finalisation.

M. ROLLAND revient sur l'évaluation des gestionnaires de moyens des centres par les AST, et rappelle qu'il y a des régions dans cette situation depuis le début.

P. POUENAT (CGT Culture) veut simplement dire qu'au vu de l'organigramme qui est présenté aujourd'hui, on constate, alors que ce projet est encore dans le cadre d'une discussion, qu'il commence déjà à être déployé. Il demande seulement que l'on « éclaire sa lanterne » à ce sujet.

J. CLAIR fait remarquer que s'il, comme il le semblerait, n'y a pas eu d'opposition de fond sur la création d'un pôle convention en relation quotidienne avec les assistants scientifiques et techniques, il ne lui semble pas illogique que celui-ci soit déjà mis en place.

P. POUENAT (CGT Culture) rétorque qu'il devrait y avoir un avis du CT sur la disposition dans son ensemble.

T. GUINNEPAIN répond que les fiches de postes ne devant pas évoluer, le rattachement hiérarchique demeure : d'un point de vue pratique, les agents sont évalués par l'AST et d'un point de vue hiérarchique, ils sont rattachés à l'administrateur, comme notifié sur l'organigramme.

D. MAZUY (CGT Culture) demande si en Rhône-Alpes, les assistants techniques et les assistants opérationnels vont être évalués par l'AST.

T. GUINNEPAIN répond que oui.

J. CLAIR propose de passer au point suivant.

La séance est suspendue de 11 heures 25 à 11 heures 35.

13.5. Précisions sur l'organisation du travail des centres, pour information

J. CLAIR indique que ce point vient en réponse à une demande des organisations syndicales sur les relations et le fonctionnement entre Rhône-Alpes Nord et Rhône-Alpes Sud. Il présente la documentation qui a été fournie pour le CT-S.

Depuis 2014 et l'ouverture du centre de Valence, les personnels de Rhône-Alpes se répartissent exclusivement entre deux résidences administratives, Bron et Valence. La résidence administrative est le territoire de commune sur lequel se situe le service où l'agent est affecté et la résidence familiale constitue le territoire de la commune sur lequel se situe le domicile de l'agent.

Chaque opération donne lieu à l'affectation d'agents sur le chantier. Cette affectation est formalisée au niveau individuel par l'établissement d'un ordre de mission qui possède les moyens nécessaires à la réalisation des fonctions définies par l'administration.

Le processus d'affectation suit une méthodologie qui s'applique à l'ensemble des opérations des agents, quelle que soit leur résidence administrative ou familiale.

Cette pratique a semblé être la plus courante, mais cette machinerie est assez complexe et l'on pourra toujours trouver un cas différent, mais les règles générales adoptées dans un ordre de priorité différent pour les responsables d'opérations et les spécialistes : la disponibilité, les critères professionnels, la demande de l'agent, la proximité de la résidence familiale et la résidence administrative et pour les techniciens de fouilles : la proximité de la résidence familiale, la demande de l'agent et la résidence administrative,

Sont également prises en compte une horaire alternance des tâches et les restrictions médicales, en fonction de la nature de ces restrictions, selon qu'elles sont totales, partielles, de terrains ou de post-fouille.

Un autre point important est que ces affectations sont le fruit de réunions régulières de planification, qui ont lieu afin de coordonner l'activité des intervenants, entre l'AST, l'adjoint AST, l'assistant technique, l'assistant opérationnel, l'assistant de prévention et le gestionnaire de moyens. Lors de ces réunions, les affectations sont validées, les opérations organisées et l'activité coordonnée.

En réponse à la question initiale, c'est-à-dire le fait que des agents soient affectés au centre de Bron ou de Valence, il est possible de voir que la résidence administrative est classée en dernier dans la liste des critères, prouvant donc qu'elle est loin d'être essentielle dans l'affectation des agents. Le fait d'être rattaché à Bron ou à Valence n'est en rien une pénalisation pour être affecté sur une fouille en Rhône-Alpes.

C. PLANTEVIN (CGT Culture) rappelle que ce sujet date de la création du centre de Valence. Les agents avaient alors demandé des engagements de la Direction générale et de la Direction interrégionale pour qu'en aucun cas une réorganisation de la région Rhône-Alpes ne soit faite à l'occasion de l'ouverture de ce centre. (Cette demande avait fait l'objet d'un préavis de grève et d'une grève)

T. GUINNEPAIN lui demande de préciser ce qu'elle veut dire.

C. PLANTEVIN (CGT Culture) rappelle que lorsque deux résidences administratives ont été mises en place sur deux centres avec deux AST, les agents ont eu peur de ne pouvoir intervenir que sur Rhône-Alpes Sud ou Rhône-Alpes Nord selon leur résidence administrative. Les agents avaient donc demandé une perméabilité complète entre les deux centres. Elle rappelle aussi que pour compliquer encore les choses, deux listes égales d'agents

avaient été attribuées aux deux assistantes opérationnelles. Le résultat fut la gestion d'une partie des agents en résidence à Bron par l'assistante opérationnelle de Valence. Cela ne fit qu'accroître les craintes des agents d'être cantonnés sur le nord ou le sud.

Elle fait remarquer également que la situation s'est fixée puisque tout le monde parle maintenant de Rhône-Alpes Sud et de Rhône-Alpes Nord. Elle ajoute que le manque de travail en ce moment qui fait que les agents de RAN vont en RAS, pourrait faire croire que la dichotomie n'existe pas. Lors de la préparation de l'ordre du jour de ce CT, les agents de RAS enchaînaient chantier sur chantier et se plaignaient de ne pas pouvoir participer aux post-fouilles sans que l'on fasse appel aux agents de RAN dont l'activité était plus fluide. Elle cite à titre d'exemple la pénurie de voitures à Valence alors qu'il y en a pléthora à Bron inutilisées et dit que c'est ridicule étant donné que les deux centres ne sont qu'à 100 km l'un de l'autre. Elle ajoute que les assistantes opérationnelles ont des problèmes entre elles pour les affectations, qu'elles gardent des agents en réserve parce que des opérations vont se mettre en place et qu'il arrive que ceux-ci restent en attente alors qu'il manque de personnel ailleurs. Elle estime qu'il serait très souhaitable qu'il y ait plus de fluidité entre les deux centres. Elle craint que la situation de pénurie de travail en RAN qui envoie des agents en RAS ne masque une réalité qui reprendra ses droits dès la situation revenue à la normale.

J. CLAIR répond qu'il est normal que la fluidité soit effective en situation de déséquilibre de l'activité entre RAN et RAS. Il partage entièrement cette approche et pense que la fluidité entre les agents du Nord et du Sud est souhaitable puisque le niveau d'activité et les opérations ne sont jamais identiques entre les deux régions. Il indique que c'est un gage d'efficacité qui est un avantage, l'INRAP étant un institut national qui peut faire appel à un nombre d'agents important. Cette fluidité entre Rhône-Alpes Nord et Rhône-Alpes Sud, doit être une priorité sans qu'il y ait l'ombre d'une discussion à ce sujet.

F. GABAYET (CGT Culture) pose la question de l'outil qui n'est pas assez performant, et qui ne permettrait peut-être pas aux assistantes opérationnelles d'avoir une vision globale des activités des agents.

M. ROLLAND souhaite intervenir sur ce sujet. Elle rappelle que les affectations ne se font pas seulement au niveau des assistantes opérationnelles et que les AST et leurs adjoints mettent aussi « leur nez » dans les réunions de planification. Elle indique qu'en RAS depuis déjà des mois, Sophie Nourissat est régulièrement présente et qu'elle assure une meilleure fluidité entre Nord et Sud.

Elle indique également qu'elle a régulièrement des échanges avec David Pelletier sur le montage de leurs opérations respectives et l'activité qui va se dérouler plutôt à Bron ou à Valence. Elle affirme qu'ils travaillent donc ensemble sur le montage des équipes. Elle ajoute que la latitude des assistantes opérationnelles est plus importante pour l'affectation des techniciens, puisqu'elles ne sont pas en charge des critères professionnels. Globalement, l'affectation est donc l'affaire de plusieurs personnes et pas uniquement de telle ou telle personne. Elle estime qu'il ne faut pas tout réduire à d'éventuelles dissensions entre deux assistants opérationnels.

Elle affirme qu'avec les outils, l'une comme l'autre peut voir en permanence l'affectation de l'ensemble des agents de la région Rhône-Alpes, et heureusement. Elle ajoute que cela peut être complexe dans la mesure où les affectations bougent tous les jours du fait d'un diag écourté par exemple.

Elle comprend que cette crainte ait été ressentie au départ et que les agents aient imaginé une frontière et deux féodalités entre l'adjoint scientifique de Bron et celui de Valence. Elle estime que dans la réalité ils essaient de mettre en place cette fluidité pour des raisons pratiques ou à la demande des agents. Elle répète que le rôle de l'adjoint scientifique et

technique est d'avoir la bonne compétence au bon endroit, pour que les opérations soient réalisées dans des conditions satisfaisantes et qu'ensuite la question de savoir si l'un est à Valence et l'autre à Bron est secondaire, la compétence est clairement la priorité pour les RO. Pour les techniciens, le critère est que les agents de Valence et de Bron, soient de préférence affectés au plus près de leur lieu de résidence.

D. PELLIER fait remarquer que le jour où a lieu la planification à Bron, l'assistante opérationnelle de Valence est présente, elle a donc des échanges immédiats d'informations ou de demandes.

M. ROLLAND ajoute qu'en termes de programmation, c'est-à-dire pas la planification à deux mois, mais sur les trimestres à venir et sur l'activité potentielle dans chaque bassin d'emploi, il y a des réunions de direction régulières et des alertes sont faites sans arrêt. Toutefois, le jeu de la planification reste extrêmement complexe et fait rentrer en ligne de compte tant des éléments extérieurs que des éléments internes de gestion classique des personnels.

S. GAIME (CGT Culture) voudrait intervenir sur la gestion des agents en Auvergne : à la dernière réunion de service les agents ont fait part de deux demandes qu'il relaie ici : l'affichage à jour des chantiers en cours avec les noms et coordonnées des RO, les prévisions de chantier pour pouvoir se positionner.

J. CLAIR répond qu'en ce qui concerne la première demande, elle va être mise en place sans problème et assez vite. Il souhaiterait pour la deuxième demande qu'il y ait une discussion car il faudrait le mettre en place sur les trois centres, ce qui demandera plus de temps. Il faut aussi voir ce que cela implique sur le travail des assistants opérationnels qui doivent impérativement être dans la boucle de cette réflexion. En effet, il est évident que le fait d'activer les opérations envisagées va augmenter les demandes qui vont arriver et il faut étudier avec eux l'impact sur leur travail. Cette discussion sera menée dans les jours à venir.

Il ajoute que les critères explicités pour Rhône-Alpes le sont aussi largement pour l'Auvergne.

P. POUENAT (CGT Culture) rappelle que pour que les agents puissent faire leurs demandes d'affectation, il faut qu'ils connaissent les opérations.

J. CLAIR en convient et redit qu'il y aura une discussion sur le sujet impliquant les assistants opérationnels.

D. MAZUY (CGT Culture) conclut qu'il est d'ores et déjà entériné que l'information des chantiers en cours soit faite en Auvergne.

J. CLAIR indique que les réunions de planifications ayant lieu tous les 15 jours, il serait pertinent que cet affichage se fasse au même rythme.

M. ROLLAND ajoute que cela est déjà fait dans le cadre de réunions de service en RAS.

S. GAIME (CGT Culture) fait remarquer que pour l'instant, va le manque de régularité des réunions de service, il est difficile d'avoir les informations rapidement et que les agents ne savent pas où travaillent leurs collègues.

M. ROLLAND précise qu'en RA il y a des réunions de service toutes les six semaines, mais que la situation bouge fortement d'une réunion à l'autre. Cependant elle estime que chaque agent a néanmoins une idée de ce qu'il va se passer, département par département.

P. POUENAT (CGT Culture) demande si dans ces réunions les agents peuvent se positionner sur les opérations.

M. ROLLAND répond qu'ils le font s'ils le souhaitent mais qu'en général ils préfèrent le faire en dehors de la réunion parce qu'il n'est pas forcément facile de prendre la parole ou parce qu'ils préfèrent aussi prendre le temps de la réflexion.

T. BOUQUIN (Sud Culture) se demande si cela crée des dérives, comme le craignait tant l'ancienne Direction.

M. ROLLAND répond que non car peu d'agents se positionnent.

T. BOUQUIN (Sud Culture) suppose que les AST et les assistantes opérationnelles connaissent suffisamment les agents pour les positionner au bon endroit.

M. ROLLAND confirme qu'un certain nombre d'entre eux ont l'habitude de travailler sur une partie de la région, que les agents se manifestent surtout pour les fouilles et que leurs demandes sont prises en compte dans la mesure du possible avec l'accord du RO.

J. CLAIR propose de passer au point suivant.

13.6. Formation : bilan 2013 et diverses questions (formations obligatoires...), pour information

C. JAY présente le bilan des formations 2012 et 2013 sur 2 ans avec chaque fois le nombre de demandes, les formations obligatoires recensées, puis la répartition des demandes par agent, région, sexe, catégorie et type de formation.

Elle demande s'il y a des questions.

N. VALOUR (CGT Culture) demande pour quelle raison 2 % des demandes de formation ont été refusés pour 2013.

T. GUINNEPAIN répond que les motifs sont inscrits.

F. GABAYET (CGT Culture) demande comment sont obtenues les formations SIG faites en interne.

M. ROLLAND répond que l'agent fait une demande, qui est validée par l'AST, ou l'AST suggère à l'agent la formation. Les référents SIG ont aussi leur rôle à jouer ainsi que les AST en suscitant l'intérêt des agents pour la mise en place de cet outil.

J. CLAIR constate un nombre de jours significatif de formation, en croissance nette entre 2012 et 2013, à la fois en nombre d'agents et en demandes, ce qui est positif. Cela signifie que les agents participent à un nombre de formation important.

T. GUINNEPAIN ne s'explique pas complètement la disparité entre les centres sur la formation des agents. En effet, les agents de Bron demandent davantage de formation que ceux de Clermont ou de Valence. Ce constat peut être nuancé pour Valence, où entre 2012 et 2013, il a été constaté une augmentation du nombre de demandes.

S. GAIME (CGT Culture) répond qu'en ce qui concerne, par exemple, la formation de secouriste au travail, il n'y a pas de recyclages en région et les agents rechignent à aller passer deux jours à Lyon. Il a été demandé à plusieurs reprises d'organiser, dans la mesure du possible, des formations en local. Pour la dernière formation qui avait lieu à Clermont-Ferrand, les demandes avaient été supérieures à la capacité. Il est donc facile d'en déduire un lien très net entre la localisation du lieu de formation et la potentialité des agents à demander un stage.

T. GUINNEPAIN indique qu'il souhaiterait que les formations qui ne concernent qu'un territoire soient faites sur ce territoire, comme par exemple connaître la sédimentation en Auvergne.

T. BOUQUIN (Sud Culture) fait remarquer qu'il y a peu de formations spécifiques régionales.

T. GUINNEPAIN en convient mais il ajoute que par contre il y a de la demande.

M. ROLLAND fait remarquer que sur le nouveau catalogue, il y a des formations plus régionales.

F. GABAYET (CGT Culture) confirme qu'apparemment, un effort a été fait concernant les formations SIG en internes, réalisées par des archéologues qui connaissent les besoins et qui peuvent montrer les possibilités. Il semble que ces formations en interne remportent un vrai succès et qu'il faudrait les utiliser davantage. Les agents demandent depuis longtemps de les développer et pas forcément avec 35 personnes, mais en petites formations. Il rappelle qu'un refus a toujours été opposé sans raison définie par la DG.

T. GUINNEPAIN pense que cela fonctionne pour le SIG car c'est un budget à part.

F. GABAYET (CGT Culture) pense quant à lui que cela fait bien partie du budget Formation.

M. ROLLAND indique qu'il y a un budget spécifique et des objectifs de formation précis.

T. GUINNEPAIN est d'accord sur les formations en local et il les appelle de ses vœux si l'on veut obtenir un niveau amélioré pour l'intégralité de nos agents tout en continuant à centraliser la formation sur les grands enjeux nationaux.

S. GAIME (CGT Culture) estime qu'il est tout à fait possible d'imaginer des formations pour de jeunes RO sur les faciès locaux, la céramique proto en Auvergne, etc. Cela rejoins aussi le tutorat qui est encore un peu bloqué en Auvergne. Il demande s'il y a une mise en place du tutorat en RA.

T. GUINNEPAIN demande ce qu'il entend par l'appellation de tutorat.

S. GAIME (CGT Culture) indique qu'il avait été dit en CTC qu'un jeune responsable d'opérations, par exemple, puisse être accompagné dans son travail par un tuteur. Il demande si cela fonctionne en RA.

T. GUINNEPAIN lui demande ce que cela signifie en pratique.

S. GAIME (CGT Culture) répond que pour lui il s'agit d'accompagner un RO débutant.

T. GUINNEPAIN répond qu'il pense que cela se fait et demande quel est le sens de la question.

S. GAIME (CGT Culture) répond qu'il entend bien que cela fonctionne mais en CTC il n'a pas été possible de donner un seul chiffre sur ce sujet. Combien d'agents ont-ils été accompagnés par un tuteur ? Comment cela s'organise et les résultats sont-ils positifs ? Voilà la question.

T. GUINNEPAIN revient sur le sens exact qui est donné au tutorat. S'il est question d'un tutorat formalisé au niveau de la formation, il ne me semble pas que ce soit organisé à ce point-là mais en revanche, s'il s'agit d'un accompagnement, cela est effectif.

M. ROLLAND indique qu'une instruction évoque le tutorat, notamment au travers de l'affection du tuteur. Budgétairement, cette affectation ne passe pas sur l'opération. La question est de savoir comment faire remonter ces chiffres. En RAS deux techniciens ont souhaité exercer des responsabilités d'opérations en début d'année et ils ont été accompagnés.

Le temps de cei accompagnement a été affecté sur cette affectation spécifique de tutorat et non sur l'opération. Le travail de préparation en amont a été fait avec le service régional.

D. PELLETIER dit qu'un référent détection est venu au moins deux fois former des agents sur place en Rhône-Alpes.

M. ROLLAND parle de la préparation de l'arrivée du géomorphologue qui vient d'être recruté à Valence. Elle indique que même s'il a une assez bonne expérience en archéologie préventive, au début le temps que les agents passeront avec lui sur telle ou telle opération n'impactera pas lesdites opérations.

S. GAIME (CGT Culture) demande s'il y a des projets similaires en Auvergne.

M. PEISSLIER répond que non, il n'y a pas de projet de tutorat cette année mais que cela s'est fait l'année dernière.

P. POUENAT (CGT Culture) fait remarquer que cette question du tutorat est intéressante : il est possible de le mettre en place et l'utiliser au profit des agents souhaitant acquérir ou parfaire les connaissances acquises dans le cadre des formations institutionnelles, notamment des agents qui ont des parcours un peu accidentés du fait de restrictions médicales.

M. ROLLAND est d'accord mais sous réserve de trouver des tuteurs volontaires, ce qui reste difficile. Tout le monde ne souhaite pas tutorer par exemple un nouveau RO.

P. POUENAT (CGT Culture) comprend que certains agents ne se sentent pas une âme de pédagogue pour encadrer ce type de formation, mais si l'INRAP s'engage dans cette démarche, il sera possible de trouver des volontaires. Il fait une vraie implication de la Direction à ce sujet. Cette piste est intéressante par rapport à toutes les problématiques sanitaires et au CHSCT. Il lui semble que la question du tutorat a été posée plusieurs fois au CHSCT, sans obtenir de réponse aussi précise que celle d'aujourd'hui. Savoir qu'il est possible de le faire est un élément positif.

T. GUINNEPAIN va se renseigner sur le cadre précis et notamment sur les affectations budgétaires.

P. POUENAT (CGT Culture) précise qu'il y a deux instructions, celle sur le tutorat proprement dit, et la note de prévision de 2009 sur l'impact de l'organisation du travail sur la santé des agents.

S. GAIME (CGT Culture) soumet l'idée du développement de l'apprentissage de la pratique du détecteur de métal.

F. GABAYET (CGT Culture) admet que pour toute une génération cet appareil est « diabolique » et qu'il est redéconvert tardivement et avec réticence. Il est utile que des agents soient formés à cette pratique.

S. GAIME (CGT Culture) en convient et trouve que c'est bien que les agents aient pu être formés.

J. CLAIR est d'accord sur le principe. Il s'engage à regarder le cadre fixé par cette instruction, qu'il ne connaît pas, et elle sera évidemment mise en œuvre.

F. GABAYET (CGT Culture) demande quelle la modalité de l'intervention du tuteur et s'il opère sur le terrain à la demande.

D. PELLETIER répond qu'il faut en faire la demande à l'AST. Le principe est que le tuteur se déplace avec la machine pendant le temps nécessaire. Généralement l'acquisition est assez rapide, mais le tuteur accompagne l'utilisateur en lui expliquant le fonctionnement de l'objet.

F. GABAYET (CGT Culture) en déduit que ce n'est pas comme un stage, cela se passe vraiment sur place.

D. PELLETIER confirme.

M. ROLLAND croit que l'objectif, s'agissant de la « poêle à frire » était d'en avoir une dans chaque centre, mais aussi une personne habituée et habilitée à s'en servir. Le risque est que tout le monde s'en serve n'importe comment, pas archéologiquement, mais juridiquement parlant. Hier, sur une opération, le détecteur était posé à côté d'un sondage et quand j'ai demandé où était l'autorisation d'utilisation, personne n'a pu me le dire.

T. BOUQUIN (Sud Culture) répond qu'il suffit que la formation se fasse aussi sur le cadre réglementaire.

M. ROLLAND répond que cela est pour cette raison qu'il faut passer par des référents parce qu'il faut impérativement cadrer cette utilisation. Il est évident qu'aujourd'hui où l'INRAP fait énormément de communication autour des chantiers qui ont fait l'objet de vols, il est impossible de se permettre d'être pris en défaut.

S. GAIME (CGT Culture) fait remarquer que cela doit être décidé au niveau national parce que les pratiques locales sont très différentes. Par exemple en Auvergne, il est confirmé qu'à partir du moment où il y a une autorisation de fouille, il y a le droit d'utiliser le détecteur de métal.

M. ROLLAND dit qu'à contrario ce n'est pas l'opinion du CRA de Rhône-Alpes.

F. GABAYET (CGT Culture) admet qu'il est important d'avoir un référent régional, mais cela serait intéressant que beaucoup d'agents soient formés, parce qu'à part de vrais amateurs qui aiment passer des heures à se servir de cet engin, c'est assez fastidieux.

M. ROLLAND n'y voit aucun inconvénient.

F. GABAYET (CGT Culture) demande comment les agents peuvent être au courant de cette formation possible.

M. ROLLAND répond qu'il n'y a pas eu d'information sur le sujet jusqu'à maintenant mais que cela sera fait volontiers lors de la prochaine réunion de service. Ces réunions sont faites pour cela, pas seulement pour parler d'activités et d'affectations. Elles servent aussi à parler de nos pratiques professionnelles.

S. GAIME (CGT Culture) fait remarquer que cela pose beaucoup de problème d'organisation sur les gros chantiers. Sur le chantier de fouille qu'il a dirigé récemment, une réflexion avait été initiée dans le PSI, tout avait été calé et qu'avec l'utilisation du détecteur de métaux, il s'est retrouvé avec une masse de données hallucinantes par rapport à ce qui était attendu, ce qui génère forcément des questionnements sur nos pratiques.

M. ROLLAND suggère d'aborder ce thème en RISO.

F. GABAYET (CGT Culture) fait remarquer que cela peut changer le point de vue sur certaines périodes chronologiques en découvrant beaucoup plus de mobilier.

S. GAIME (CGT Culture) dit qu'à ce titre l'agent référent pour le détecteur en Auvergne est en relation avec ses homologues de Bretagne et Centre Ile-de-France.

D. PELLETIER a participé à des groupes de travail sur l'utilisation du détecteur de métaux. Il a été mis en test sur des opérations pour voir quel peut être l'impact, la plus-value scientifique pour pouvoir anticiper les moyens à prévoir sur les opérations. Il est possible de passer de 10 pièces découvertes à des centaines.

S. GAIMÉ (CGT Culture) confirme qu'ils arrivent à environ 1 200 objets sur le chantier, soit 10 fois plus que d'habitude.

M. ROLLAND dit qu'il faut voir si cela donne 10 fois plus d'informations supplémentaires.

D. PELLETIER ajoute qu'il faut appréhender l'extension des sites autrement que par la structure et que là, le SIC joue tout son rôle.

J. CLAIR déclare que c'est un sujet pour un futur RISO.

D. MAZUY (CGT Culture) fait remarquer que sur les tableaux concernant la répartition des formations par catégories et filières, le nombre d'agents par catégorie reste inconnu.

J. CLAIR indique que page 35 est noté qu'il y a eu plus de 50 % des formations qui ont eu lieu sur le volet hygiène et sécurité en 2013.

T. GUINNEPAIN précise que sur les tableaux apparaissent les demandes de formation et pas celles qui ont été réellement faites. Il ajoute que 2% des demandes sont refusées, mais il y a aussi des pertes sur la réalisation effective. Il estime que ces pertes sont en diminution et qu'elles sont de plus en plus identifiables.

P. POUENAT (CGT Culture) fait le constat qu'il y a eu 140 demandes de formation en santé sécurité.

J. CLAIR acquiesce.

F. GABAYET (CGT Culture) S'agissant des stages en CACES et des autorisations de conduite, il y a apparemment beaucoup de retard pour certains agents. Il demande quelle est la procédure pour obtenir l'autorisation de conduite à l'issu du CACES.

J. CLAIR estime qu'Eric Brunet pourra répondre.

F. GABAYET (CGT Culture) rétorque que cela lui a été demandé à de multiples reprises, sans retour.

T. GUINNEPAIN en prend note.

F. GABAYET (CGT Culture) veut confirmation du fait qu'il faut passer une visite médicale spécifique et obtenir la signature du directeur.

D. MAZUY (CGT Culture) demande si l'autorisation de conduite est systématiquement accordée lorsque l'agent a satisfait à tous les critères. Il ajoute que le CSP dit parfois que les agents n'en ont pas besoin.

T. GUINNEPAIN dit qu'il se renseignera et qu'il donnera une réponse.

F. GABAYET (CGT Culture) dit qu'il serait plus simple d'avoir l'autorisation à l'issu du diplôme.

M. ROLLAND répond que cette autorisation doit être renouvelée d'année en année parce qu'elle est corrélée à la visite médicale.

P. POURNAT (CGT Culture) rapporte les propos du CSP qui dit que l'autorisation de conduite n'est généralement pas déclenchée en fonction du chantier, mais en fonction de la visite médicale, à la demande.

F. GABAYET (CGT Culture) rappelle que la question a été posée en CHSCT parce qu'il avait été constaté que l'obtention de l'autorisation de conduite n'était pas systématique. Il estime qu'il serait souhaitable que dès lors que les agents ont le CACES, ils passent une visite médicale validant leur aptitude et qu'ils aient cette autorisation de conduite.

P. POURNAT (CGT Culture) souhaiterait que soit faite une liste des agents qui ont le CACES, mais pas l'autorisation.

T. GUINNEPAIN répond qu'il va vérifier cela et demande s'il y a des questions sur les DIF.

F. GABAYET (CGT Culture) demande s'il est confirmé qu'il est possible de participer à des colloques au travers du DIF.

T. GUINNEPAIN se rappelle que la question lui avait été posée lors des dernières CT-S et qu'il devait se renseigner. Il peut dire aujourd'hui que cela est possible mais qu'il attend de connaître les modalités pratiques.

F. GABAYET (CGT Culture) fait remarquer que des formulaires sont déjà disponibles et que certains agents ont posé des demandes.

D. PELLETIER confirme que le formulaire de DIF existe sur l'Intranet, qu'il suffit de préciser que c'est une demande pour aller à un colloque que l'AST la valide et qu'elle est ensuite transmise au service Formation. Il précise qu'il faut prendre en compte un délai de traitement de deux mois.

F. GABAYET (CGT Culture) demande s'il y a une limite de jours.

M. ROLLAND répond que cela du temps alloué par le DIF et de la validation par l'AST.

T. GUINNEPAIN précise que le supérieur hiérarchique peut donner son accord, mais qu'ensuite la DRH peut refuser pour de nombreux motifs.

S. GAIME (CGT Culture) rapporte que les années précédentes, des agents avaient posé des demandes de DIF qui leur avaient été refusées au motif qu'il n'y avait plus de jours.

T. BOUQUIN (Sed Culture) suppose qu'il doit y avoir un maximum à utiliser pour les colloques.

T. GUINNEPAIN s'engage à faire une communication auprès des inter-régions avec les précisions des modalités pratiques.

D. MAZUY (CGT Culture) rappelle qu'il faut aussi prévoir les modalités de décomptes des frais pour un colloque.

M. ROLLAND admet que le DIF permettre d'assister à des colloques est une bonne chose mais ajoute que pour les intervenants il faut continuer à faire comme d'habitude, c'est-à-dire à utiliser le budget Colloques. Il rappelle que si ce sujet n'est pas utilisé dans l'année, il est moins important l'année suivante.

T. GUINNEPAIN indique que la responsable Formation à l'INRAP a changé assez récemment et qu'elle ne maîtrise pas encore toutes les subtilités du DIF. Il s'engage à se renseigner et espère avoir une réponse très rapidement.

S. GAIME (CGT Culture) fait remarquer que cette demande avait été relayée en CTC, notamment pour se rendre aux Journées régionales d'archéologie régionale mais qu'avec le délai de deux mois, cela sera impossible.

D. PELLETIER répond qu'une partie du budget a d'office été mise de côté pour les intervenants et les auditeurs des journées régionales d'archéologie régionale.

M. ROLLAND rappelle qu'elle l'a dit en réunion de service.

J. CLAIR dit qu'il va éclaircir ce point.

P. POUEYAT (CGT Culture) demande si un dispositif analogue existe en Auvergne.

M. PELEISSIER répond qu'elle va se renseigner sur les modalités.

M. ROLLAND dit qu'il fallait estimer le nombre de jours pour ces journées et qu'elle en a discuté avec la conservatrice en fin d'année dernière pour lui demander de lui transmettre le programme dès que possible afin d'estimer le nombre d'auditeurs potentiels.

F. GABAYET (CGT Culture) demande si cette année le thème est bien l'Ain et le Savoie.

M. ROLLAND acquiesce.

S. GAUME (CGT Culture) fait remarquer qu'il y a un retard en Auvergne, que l'accord vient seulement d'être donné pour les intervenants.

N. VALOUR (CGT Culture) demande à connaître les raisons qui ont conduit au refus de 50 % de refus des demandes de DIF en 2012.

C. JAY répond qu'il peut s'agir de formations annulées ou d'un manque d'heures de DIF.

F. GABAYET (CGT Culture) constate qu'il y a donc un retour.

C. JAY confirme que c'est un retour écrit.

J. CLAIR propose une pause déjeuner jusqu'à 14 heures.

La séance est suspendue de 12 heures 45 à 14 heures.

J. CLAIR propose de passer aux PAS (Projets d'Activités Scientifiques) et demande à **M. ROLLAND**, de faire une synthèse du sujet.

M. ROLLAND rappelle qu'elle avait formulé des inquiétudes pour 2014 concernant le faible renouvellement des agents participant au PAS et la faible qualité de nouveaux projets qui faisaient craindre que les demandes soient en déchissement absolu. Elle ajoute que plusieurs projets arrivaient quasiment à leur terme. Ces éléments se sont corrélates à une attribution de budget un peu plus faible qu'en 2010, puisque la répartition a été différente et que certaines inter-régions avaient vu leur dotation logiquement remontée. Finalement, les demandes 2014 ont vu des finis de projets existants et un assez bon taux de renouvellement ou de nouveaux projets. Toutefois, il est à déplorer une mauvaise répartition sur les périodes.

Du point de vue des réponses, 85 % des moyens demandés ont été abondés. Il faudra consommer à 100 % des moyens attribués aux projets, afin de statuer sur les demandes de 2015. Le nombre d'agents concernés est assez stable et le renouvellement est faible.

L'année a été meilleure qu'imaginée, ce qui prouve une dynamique existante et la qualité des projets est toujours aussi bonne, puisque le taux d'acceptation par le Conseil scientifique est élevé pour les projets proposés en Rhône Alpes depuis quelques années.

J. CLAIR demande à l'AST d'Auvergne de présenter les projets PAS pour sa région.

M. PELISSIER indique que des projets se terminent et il y a quelques nouveaux projets. Un projet n'a pas été porté, pour différentes raisons. Il y a très peu de nouveautés, il s'agit surtout de produits finissants.

F. GABAYET (CGT Culture) demande pourquoi ce projet n'a pas été « porté ».

M. ROLLAND explique que lorsqu'un projet n'est pas retenu par le Conseil scientifique, le porteur du projet, qu'il soit interne ou externe, reçoit un courrier de la direction scientifique et technique qui donne les principales raisons du refus. Si le refus est budgétaire, la réponse est rapide, mais s'il porte sur le fond -- ce qui n'est jamais arrivé, mais qui est arrivé dans d'autres inter-régions -- la raison peut en être un manque d'explication et une discussion avec l'AST ou le rapporteur est toujours possible pour rediscuter des modalités. Le projet peut alors être reformulé en tenant compte des remarques. De plus, un suivi est prévu pour les dossiers refusés.

S. GAIME (CGT Culture) est étonné qu'un PAS ait été classé dans les refusés pour un problème budgétaire, alors que, selon ses informations, il avait été accepté.

M. ROLLAND confirme qu'il ne figure pas sur cette année car il n'est pas abondé en moyens budgétaires, bien que le projet en lui-même soit correctement monté. Elle rappelle qu'il y aura une réunion comme chaque année avec la DST.

D. PELLETIER précise qu'elle aura lieu à Bron, probablement à partir de mi-mai.

M. ROLLAND ajoute que cette réunion est importante puisqu'elle permet aux porteurs de projets existants ou à venir, de faire le point sur ce qui a été consommé et de faire savoir à la DST les travaux prévus pour 2015. Ce moment d'échange peut permettre aux agents d'être mieux accompagnés dans la construction de leur projet. Elle aura lieu assez tôt cette année, il va donc falloir faire un point assez rapidement avec l'ensemble des intervenants pour savoir où ils en sont dans leur processus de travail.

N. VALOUR (CGT Culture) demande si la date de la réunion sera annoncée par mail.

M. ROLLAND le confirme et ajoute que la diffusion sera globale et pas seulement aux porteurs de projets.

F. GABAYET (CGT Culture) rappelle qu'il y a deux ans c'était compliqué.

M. ROLLAND l'admet mais indique que cela n'était pas du fait de RAA. Elle répète qu'une réunion sera organisée assez rapidement pour que chacun puisse se préparer. La remise des projets est prévue comme d'habitude en septembre, suivie d'une réunion d'arbitrage qui se déroule généralement fin octobre. Les nouveaux projets passent devant le Conseil scientifique et ceux qui sont déjà existants n'y passent pas, sauf lorsque le Conseil spécifie car il souhaite les revoir la première année pour accompagner les porteurs.

D. PELLETIER précise que tous les porteurs de projet ont une réponse avec des échéances de rendu de manuscrit. Le nombre de jours demandés dépasse très largement la dotation de Rhône-Alpes, donc tout n'est pas arbitré et cela fera l'objet de demandes de moyens supplémentaires dans le cadre de la prochaine réunion, qui seront réattribués.

M. ROLLAND ajoute qu'il devrait y avoir un premier abondement en juillet et un second au dernier trimestre. Il est toutefois très positif d'avoir trop de demandes par rapport au budget.

D. PELLETIER réaffirme que tous les porteurs de projets ont dû recevoir un mail, fin février ou début mars.

13.7. Activités 2013 et perspectives 2014, pour information

J. CLAIR : précise que ce point est sensiblement la reprise des projections qui ont eu lieu dans chacune des trois réunions de service à Valence, Bron et Clermont-Ferrand. Il s'agit de la synthèse générale des diagnostics et des fouilles de ces trois centres. Cela ne sera pas repris *in extenso* mais demande s'il y a des commentaires.

T. GUINNEPAIN rappelle que lors du dernier CT-S, il lui avait été fait la remarque que la documentation transmise sur l'activité était trop incomplète. Il espère que cela ne sera pas le cas cette fois car RAA a été repositionné dans le contexte national, et chaque centre dans le contexte de l'interrégion. Il lui avait été demandé de mentionner la capacité opérationnelle des agents : cela apparaît en fin de document, 25 100 jours/homme en 2012 ; 20 530 en 2013. Cette capacité opérationnelle, qui se dégrade en 2013, doit être mise en perspective avec une augmentation de l'activité au même moment, qui a justifié le recours aux CDD. Toutefois, l'effet de ciseau annuel s'exprime aussi au niveau mensuel. Certains mois, la capacité

opérationnelle est supérieure à la charge et inversement. En moyenne, la capacité opérationnelle a été inférieure aux besoins.

A Bron, la dotation en jours/homme/recherche est conforme à la demande. Au niveau national, cette correspond à peu près à 10% du budget, pour la première fois dans l'Etablissement. Ce budget a été décliné au niveau de chaque inter-région. En 2013, du fait de la forte activité opérationnelle, la recherche était en baisse (1 750 jours/hommes). Il demande s'il y a des questions.

S. GAIME (CGT Culture) constate un net recul en 2014 sur les diagnostics (5 600 jours/hommes) et une activité de fouille en baisse. Il fait remarquer qu'au niveau national, il existe une réserve en jours/hommes. Il demande une information à ce sujet.

T. GUINNEPAIN explique que le cycle budgétaire est le suivant : en août-septembre, les DIR et le Siège établissent un budget prévisionnel pour l'année civile à venir, le budget N+1 est discuté en septembre et l'enveloppe est connue en novembre-décembre. Ensuite, une demande de budget modificatif n°1 intervient autour du mois d'avril-mai, qui est discutée et une dotation vient en complément, à la baisse ou à la hausse. Certaines années, comme l'année dernière, un budget modificatif n°2 intervient en août-septembre. Donc tous les compléments à la hausse ou à la baisse, notamment « la réserve », peuvent se faire lors de ces grands moments.

Le positionnement actuel de la Direction générale sur ces réserves de jours/hommes consiste à pouvoir être réactifs en cas de grosses fouilles qui pourraient se présenter. Ce fut le cas avec AP2R en Auvergne en juillet-août, moment où notre capacité opérationnelle est la plus faible de l'année.

S. GAIME (CGT Culture) demande ou en est le niveau de NAF dans l' inter-région.

J. CLAIR répond que cela n'était pas bon en janvier et février, pour différentes raisons (report d'une fouille en Ardèche pour des raisons climatiques et peu d'opérations à Bron). En Auvergne, l'activité a porté davantage sur les diagnostics que sur les fouilles. L'activité pour le 2^e trimestre semble plus importante. Elle amènera à des planifications assez rapides et à des besoins importants sur des périodes courtes, et la question d'une entraide entre centres se posera, d'abord en région Rhône-Alpes et éventuellement ailleurs. RAA a été interrogé par d'autres régions, Méditerranée et Grand Est ont des besoins mais ces propositions arrivent tard alors que nous mesurons de notre côté un besoin qui va s'accroître au 2^e trimestre.

S. GAIME (CGT Culture) demande si des fouilles ont été remportées.

J. CLAIR répond qu'en Rhône-Alpes Sud, le report de la fouille prévue au 2^e trimestre se cumule avec deux autres fouilles prévues à Montélimar.

M. ROLLAND rappelle que cela fait longtemps qu'il était prévu de mener les deux dernières fouilles de Montélimar au 2^e trimestre. Cela s'articulait plutôt bien, mais le décalage météo fait que les trois seront menées de front. Il y aura également deux petites fouilles à mener cet été à Alba. L'activité pressentie pour Rhône-Alpes Sud, à savoir un 1^{er} trimestre plutôt de diagnostics et un 2^e trimestre de fouilles, s'est amplifiée.

D. PELLETIER répond qu'en Rhône-Alpes Nord, il continue de répondre à des sollicitations, mais rien n'est encore signé.

S. GAIME (CGT Culture) demande s'il y a des nouvelles du projet de fouille de la Médiathèque en Auvergne.

J. CLAIR répond qu'il n'en sait pas plus que ce qui était paru dans la presse, c'est-à-dire que la fouille avait été attribuée à un concurrent par la commune qui l'a confirmé par courrier.

S. GAIMÉ (CGT Culture) rappelle qu'il y a eu une action en intersyndicale pour défendre du service public sur ce site particulier. La DRAC a semblé écouter en faisant remonter plusieurs problèmes : D'une part, une opposition interne entre le CRA et la région, puisque dans le premier temps le projet de la concession avait été « retoqué », mais finalement il aurait été... ce qui reste à confirmer - validé. D'autre part, le coût de l'opération proposé par l'INRAP. Depuis il n'y a pas eu d'information officielle, mais le point a été évoqué en CTC avec le Directeur Général, qui a confirmé que, sur des opérations qui peuvent sembler importantes à l'INRAP, celui-ci était prêt à faire un geste financier.

J. CLAIR répond qu'il a été alerté par le Siège de cette situation, et qu'il est intervenu auprès de la DRAC en Auvergne dont il attend un retour. Il ne peut dire si l'autorisation de fouille a été signée ou pas.

P. POUENAT (CGT Culture) rappelle l'importance patrimoniale particulière de ce site qui est un enjeu opérationnel pour l'INRAP. Aucune structure concurrente ne peut revendiquer d'avoir le niveau de compétence de l'INRAP sur ce site. En l'occurrence, l'emprise de l'aménagement affecte un secteur d'ateliers de potiers. Si cette fouille était située n'importe où sur la commune en dehors de ces ateliers, rien n'aurait été revendiqué de particulier, notamment vis-à-vis de la DRAC. Or il se trouve qu'il y a de fortes chances d'arriver sur des ateliers de céramique sigillée. Il a été dit à la DRAC que, sur ce dossier, au-delà de l'agrément de l'autre opérateur pour fouiller une occupation antique, il ne fallait pas un autre opérateur que l'INRAP qui est le seul à avoir la compétence nécessaire à la fouille d'un gisement de production de céramique sigillée. L'agent prescripteur a tenu le même discours, il semblerait que ce discours argumenté n'ait pas été entendu. Il est aussi regrettable, de laisser s'installer une archéologie marchande sur cette commune où les compétences de l'INRAP se sont développées.

S. GAIMÉ (CGT Culture) redit que l'intersyndicale a mené des actions depuis 4 ou 5 ans et que ce sujet est très clairement dans le champ des prérogatives de l'INRAP ; c'est un dossier spécifique et la meilleure preuve en est que le ministère de la Culture et le sous-directeur de l'archéologie ne l'ont jamais démenti.

P. POUENAT (CGT Culture) concède que l'intersyndicale a une liberté de parole que le directeur n'a pas. Il demande si le choix de l'opérateur est définitivement arrêté.

J. CLAIR répond que s'il s'en tient au document officiel, du point de vue de la commune, il est arrêté puisqu'elle a fait son choix. C'est actuellement la phase de validation par le SRA. Il a bien entendu ce qui a été dit sur la possibilité de faire une baisse tarifaire sur des cas exceptionnels et il s'engage à « monter au créneau » auprès de la DG.

P. POUENAT (CGT Culture) fait remarquer que le nombre de prescription de diagnostics est important en Auvergne.

J. CLAIR le confirme mais ajoute qu'il s'agit de surfaces faibles, comme cela avait été dit en réunion de service. Il ajoute qu'en Rhône-Alpes, il y a moins de diagnostics, mais d'une taille plus importante qu'en 2012 et qu'en Auvergne, au contraire, il y a plus de diagnostics, mais de tailles inférieures.

T. GUINNEPAIN explique qu'il faut pondérer les surfaces de prescription en Rhône-Alpes, par celle de GRF gaz, dont la surface est très importante. Les surfaces par prescription demeurent dans une économie classique ou en légère hausse.

M. ROLLAND indique que le sentiment de la conservatrice régionale est que le taux de prescription de 2014 sera assez peu différent de celui de la 2^e moitié de 2013, donc plutôt en fléchissement en raison d'un effet retard de la crise. Le nombre de dossiers qui arrivent à soit

service est en baisse depuis environ l'été dernier. La baisse porte plutôt sur la Savoie et la Loire.

N. VALOUR (CGT Culture) demande s'il y a du nouveau sur l'A45 (Lyon-Saint-Etienne) l'Etat ayant donné son accord pour la construction en 2020.

M. ROLLAND répond que pour l'instant, le calendrier affiché aujourd'hui est purement politique. Aucun budget n'y est rattaché ni aucun élément opérationnel.

J. CLAIR ajoute qu'il n'a pas d'autres informations et qu'il peut aussi y avoir d'autres maillages autoroutiers qui se réactivent sur la fin de l'année 2014. Il se peut que des projets inscrits au contrat de plan Etat-Régions soient accélérés, l'A89 en particulier.

M. ROLLAND ajoute qu'il y a aussi l'arc lyonnais qui va traverser l'Ain et l'Isère. La question se pose de savoir si, pour des raisons de financement, GRT gaz ne va pas d'abord faire l'arc lyonnais.

P. POUENAT (CGT Culture) a une question sur le gazoduc, qui a été diagnostiqué dans le Nord de la France et notamment en Champagne : Il y a de gros soucis sur la diminution de la surface prescrite, sous la pression de l'aménageur. Par ailleurs, la diminution cible l'assiette de calcul de la redevance. Il s'agit de centaines d'hectares, ce qui a un impact important. L'autre question est que si seulement la moitié de quelques centaines d'hectares sont prescrits, des dizaines de sites archéologiques passent potentiellement « à la trappe », avec des conséquences possibles pour l'Etat, notamment en cas de découvertes fortuites, etc. A t'on des informations sur ces éléments concernant le ou les diagnostics sur l'inter-région, sur la question des surfaces prescrites et sur la surface prise en compte pour le calcul de la redevance.

J. CLAIR répond que l'on est encore en amont de cette phase.

M. ROLLAND rappelle qu'aujourd'hui, la prescription de diagnostic est émise depuis presque un an, par les deux régions du Sud et par Rhône-Alpes. Dans le Sud comme en Rhône-Alpes, la largeur définie recouvre la tranchée, les pistes et la zone de déblai, c'est-à-dire entre 32 et 35 mètres. La prescription est donc globale. Les deux régions rencontrent GRT gaz très régulièrement (une fois par trimestre au moins) et elle n'a pas, à ce jour, été informée du souhait de GRT gaz de suivre l'exemple d'Arc de Dierrey. La prescription et les trois SRA concernés sont assez fermes sur leurs positions.

Elle ajoute qu'elle a le sentiment que la situation est actuellement relativement figée. Le plus gros problème de GRT gaz n'est pas l'archéologie, mais la façon dont les enquêtes publiques ont été accueillies pour le tracé qui fait un peu plus de 200 kilomètres. L'enquête publique a donné lieu à 2 000 questions, comme pour les autoroutes. Ils font également face à plusieurs contraintes au Tribunal administratif, soit pour des associations écologiques ou patrimoniales, soit pour des privés. GRT gaz fait face à un tel degré de contrainte qu'elle doute qu'ils aient prévu de se battre sur l'ampleur de la redevance archéologique.

P. POUENAT (CGT Culture) suggère qu'il y a peut-être encore des hypothèques à lever sur le tracé.

M. ROLLAND répond qu'à l'issue de l'enquête publique et des réponses qui ont été apportées, le tracé est fixé à 98 %. Les contraintes sont très importantes sur le tracé avec 400 franchissements à mettre en place entre la mer Méditerranée et le Nord de la Drôme.

P. POUENAT (CGT Culture) en déduit que le démarrage de l'opération pourrait être retardé.

M. ROLLAND répond que ce qui risque de modifier le démarrage c'est le démarrage de l'Arc lyonnais en priorité ou pas. Cette décision va déterminer le calendrier, et différents recours sont en cours.

J. CLAIR précise que de toute manière cet aménagement ne se fera pas en 2014.

M. ROLLAND confirme que seule la partie de l'étude documentaire sera réalisée en 2014.

P. POUENAT (CGT Culture) demande quelle est la surface globale.

M. ROLLAND répond qu'elle est d'environ 600 hectares en Rhône-Alpes.

P. POUENAT (CGT Culture) demande quelles surfaces sont diagnostiquées en Rhône-Alpes dans les années courantes.

T. GUINNEPAIN répond que le chiffre figure dans la note.

M. ROLLAND indique que la totalité du diagnostic du gazoduc représente environ 1 000 hectares.

J. CLAIR ajoute qu'il est compréhensible que Grand Est Nord ait fait appel à d'autres DIR pour arriver à faire face aux diagnostics générés par leur propre gazoduc.

N. VALOUR (CGT Culture) demande si un est prévu un volant de CDD pour le nombre d'opérations du 2^{ème} trimestre.

T. GUINNEPAIN rappelle que RAA avait en 22 ETP en 2013 et 8 en 2012. L'accord de déprécarisation signé en septembre a impliqué une dotation plus faible en CDD, elle est donc très limitée, à 3 ETP.

J. CLAIR ajoute que c'est peut-être même 2 ETP.

T. GUINNEPAIN précise que dans cette dotation, il faut prendre en compte le contingent scientifique pour certaines opérations : l'embauche de spécialistes spécifiques quand aucun CDI de l'INRAP ne peut opérer.

T. BOUQUIN (Sud Culture) espère qu'il n'y aura pas de problème à les choisir dans le vivier.

M. ROLLAND répond que si, car la plupart des agents du vivier, qui sont plus ou moins locaux, sont en contrat chez d'autres opérateurs.

T. GUINNEPAIN ajoute que c'est un vrai problème car RAA n'est pas l'abri de l'effet ciseau dont il parle tout à l'heure. L'activité fait que l'on pourrait se trouver en manque d'effectif.

P. POUENAT (CGT Culture) demande quelle est la prévision d'activité pour le début du semestre en Auvergne : il constate qu'il y avait un stock les dernières années, mais que ce temps est révolu. Il demande également s'il y a des projets de fouilles.

M. PEISSLIER répond que pour l'heure, il a été répondu à trois projets à Clermont-Ferrand.

P. POUENAT (CGT Culture) fait remarquer que ce sont des marchés publics et que cela ne rend pas optimiste.

M. PEISSLIER précise que tous les opérateurs ont été recontactés et qu'il faut représenter un projet. La demande était particulière et pas très ajustée, donc tous les opérateurs ont répondu à côté de la plaque. Elle ajoute, à propos de l'activité, qu'il y a une succession de petits diagnostics et qu'un gros diagnostic était prévu au mois de mai, mais que l'aménageur a changé son projet.

P. POUENAT (CGT Culture) demande de quel projet il s'agissait.

M. PELISSIER répond qu'il s'agissait d'une ZAC. Elle ajoute que certaines opérations du stock se réactivent, mais que ce sont pour l'instant de petits diagnostics et qu'il n'y a pas de nouvelles prescriptions de fouille à ce jour.

P. POUENAT (CGT Culture) estime qu'à force de faire des diagnostics, le stock de prescriptions va être épuisé.

M. PELISSIER répond qu'il y a encore du stock de diagnostics.

P. POUENAT (CGT Culture) fait remarquer que dans un certain nombre d'inter-régions il semblerait que l'intégralité de l'enveloppe diagnostic ait été engagée pour des opérations planifiées dans les mois à venir. Tant et si bien que les nouveaux projets sont repoussés en 2015. Il se demande si la même situation pourrait arriver en Auvergne.

M. PELISSIER répond que c'est une possibilité mais que c'est une vision pessimiste.

T. BOUQUIN (Sud Culture) indique qu'il a été fait un courrier à la Ministre cette semaine à ce sujet, parce que certaines inter-régions repoussent déjà leurs diagnostics en 2015, comme GSO et Ile-de-France et que cela est une catastrophe au niveau des aménageurs.

P. POUENAT (CGT Culture) confirme que cela n'est pas bon.

J. CLAIR précise que RAA n'en est pas là aujourd'hui et qu'au contraire, la direction essaye de ne pas avoir un gros stock, mais seulement un stock tampon. Il est clair que ce genre de report est ce qui incite des collectivités à créer un service archéologique. Il faut absolument être réactifs et ne pas bloquer les opérations pendant des mois parce que c'est insupportable pour un élu.

S. GAIME (CGT Culture) demande si justement à ce sujet, il a des informations concernant l'Auvergne.

J. CLAIR estime que les choses se présentent mieux qu'auparavant. Après deux rencontres avec le Conseil général, il y a un travail sur une convention. La création d'un service archéologique dans le Puy-de-Dôme n'est pas envisagée à court terme. Il ajoute que le Conseil général souhaite être présent dans ce domaine et être le lieu de concertation avec les communautés de communes qui portent tel ou tel événement ou musée et de se placer en chef de file en la matière. Une discussion est en cours afin de voir sous quelle forme l'INRAP pourrait collaborer avec eux. Evidemment, ils ne sont pas équipés pour faire de la recherche, mais ils peuvent être un relais de ce que fait l'INRAP en termes de valorisation ou de communication auprès du grand public.

C'est dans ce sens que la direction interrégionale est en train de poser les bases de ce qui pourrait être une convention entre l'INRAP et le Conseil général. Toutefois, ce projet repose sur l'efficacité constante à répondre aux collectivités dans des délais normaux. Le Conseil général étant l'interlocuteur des communes, lorsque les choses se passent mal, cela remonte au Conseil général qui aurait seul la capacité à créer un service de ce type. Il en va donc de l'action de tous au quotidien pour apporter le service souhaité par les collectivités qui ne peuvent souvent pas différer leur aménagement.

13.9. Questions diverses

J. CLAIR propose de revenir sur le suivi des points pour s'entendre sur ce qu'il faut ajouter.

T. GUINNEPAIN revient sur le nombre d'ETP CDD accordé à RAA et annonce solennellement après vérification que c'est bien 3 ETP CDD.

J. CLAIR demande si l'on peut considérer que les points 11.3 a et b, 11.7 a et b et 11.9 sont traités.

(Réponse positive.)

Ces points sont sortis du tableau. Les points 8.4 b et c restent inscrits. Il rappelle qu'en l'absence de Muriel Polissier ce matin, le point 8.9 sur les conventions Géolab n'a pu être traité, il est donc laissé. Le point 10.4 sur l'utilisation des jours DUF pour les colloques est sorti également.

S. GAIME (CGT Culture) acquiesce mais sous réserve de la communication évoquée.

J. CLAIR indique qu'il fait bien de le rappeler en fin de séance. Quatre points restent dans le tableau de suivi. Il demande s'il y a des questions diverses.

D. MAZUY (CGT Culture) a une question sur la ligne budgétaire dévolue au traitement des collections anciennes.

T. GUINNEPAIN répond que dans le cadre d'un début d'année difficile au niveau national, plutôt que d'employer des personnels NAF, la direction interrégionale a eu l'autorisation d'affecter des personnels pour faire avancer diverses opérations et ils sont mis sur les budgets Structure pour ne pas pénaliser les opérations.

T. BOUQUIN (Surf Culture) demande s'il a une idée du nombre de jours.

T. GUINNEPAIN répond qu'il attend pour faire un bilan, mais que c'est un nombre conséquent qu'il communiquera dès que possible.

S. GAIME (CGT Culture) rappelle que cette ligne budgétaire était demandée depuis des années et que c'est bien, mais qu'il aurait été souhaitable d'avoir quelques informations sur la manière de décider quelles opérations allaient en bénéficier.

M. ROLLAND répond que cela a été vu avec la gestionnaire des collections afin de voir les collections en souffrance sur lesquelles il était pertinent de travailler en priorité, que ce soit parce qu'il s'agissait de petites parties de collections importantes déjà traitées, soit parce que le volume était important. Il a été décidé des affectations en collaboration avec elle, en fonction de la non-affectation des uns et des autres.

S. GAIME (CGT Culture) demande quelles ont été les tâches confiées aux agents.

M. ROLLAND répond qu'à Valence, elles ont été assez diverses : du tri, du tamisage, de la saisie d'inventaire, du tri de documentation si les RO n'avaient pas trié leurs archives en temps et en heure.

S. GAIME (CGT Culture) rappelle que lors des discussions précédentes sur ce sujet, il avait été question de faire appel aux RO pour lister les besoins restants sur les opérations ou les tâches qui restaient à faire.

M. ROLLAND répond qu'à l'époque, il n'y avait pas de gestionnaire de collection en place, et que, donc, le problème était différent. Celle-ci étant en poste depuis plus d'un an, elle connaît donc la majorité des archives de sonnes en souffrance. La situation a tellement évolué qu'elle n'est plus comparable avec ce qu'il avait été dit. Aujourd'hui, grâce au gestionnaire de collection et au travail des uns et des autres, un grand nombre de situations ont été réglées.

J. CLAIR demande s'il y a d'autres questions.

P. POUENAT (CGT Culture) veut revenir sur le tableau de suivi des points et sur les personnes qui ne sont pas en mission, mais à qui des affectations sont données dans le cadre de restrictions d'aptitude, dont le CHSCT n'a pas connaissance. Il serait souhaitable que la

direction interrégionale communique à destination des agents d'Auvergne et de Rhône-Alpes pour leur expliquer la mission de relecture des rapports confiée à un agent.

N. BOURGIN rappelle que ce point est inscrit.

J. CLAIR demande à Nathalie Bourgin de reprendre les points du tableau.

N. BOURGIN indique que restent les saisines sur la responsabilité du RO, le coût du forfait, la convention Géolab. Ont été sortis les jours DIF pour les colloques, le point sur les différences de chiffres sur les formations, les jours de formation pour le tutorat, les mutations de 2012. Ont été ajoutés la communication sur l'agent qui relit les rapports, l'organisation du travail et la diffusion des opérations, la communication sur l'activité en cours et à venir.

Elle ajoute qu'il a été demandé dans le cadre des formations d'ajouter au tableau le nombre d'agents par catégorie.

J. CLAIR demande s'il est demandé de revenir sur 2013 ou seulement le prévoir pour les prochaines années.

D. MAZUY (CGT Culture) répond que la demande concerne les tableaux à venir.

N. BOURGIN indique qu'il y a également une demande de communication sur les colloques et le DIF, les modalités pratiques et comment se fait le décompte et pour l'Auvergne, savoir si un budget est mis de coté pour les auditeurs et intervenants.

C. PLANTEVIN (CGT Culture) rappelle la demande de modification du tableau de suivi des points avec des dates d'envoi des saisines et des relances.

N. BOURGIN confirme qu'elle a noté d'utiliser le même tableau que pour le CHS.

J. CLAIR remercie de la participation de chacun.

La séance est levée à 15 heures 15.

PV APPROUVE

Signatures :

Président

Jacques CLAIR

Secrétaire

Catherine PLANTEVIN

